PRÉFET
DE LA NIÈVRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires



MÉMENTO de la Nièvre édition 2023

Ce mémento est un document d’information et n’a aucune portée réglementaire.
La direction départementale des territoires de la Nièvre décline toute responsabilité en cas d’erreurs ou d’omissions.
Les données cartographiques ne dispensent pas des procédures habituelles de consultation des documents officiels ou des services gestionnaires de ces données.

Vous pouvez envoyer vos remarques à l'adresse suivante : ddt@nievre.gouv.fr

5ème édition du mémento réalisé par le Bureau de l'Analyse Territoriale et de l'Information Géographique (BATIG)
Service Accompagnement des Territoires (SAT)
Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Nièvre

Retrouvez ce mémento et bien d'autres éléments de connaissance sur le site des services de l'État : ***www.nievre.gouv.fr***
Onglet "publications" aux rubriques "la Nièvre en cartes" et "la Nièvre en études".

Sommaire

Le Territoire 5
Action publique 23
Aménagement du territoire 30
Énergie 34
Eau 38
Biodiversité 48
Forêt 51
Chasse 54
Agriculture 56
Prévention des risques 70
Habitat - Bâtiment 75
Sécurité - Éducation routière 85

La Nièvre dans la région Bourgogne-Franche-Comté



Loiret
Orléans
Yonne
Auxerre
Vesoul
Belfort
Haute-Saône
Côte-d'Or
Clamecy
Cosne-Cours sur-Loire
DIJON
Besançon
Doubs
NIEVRE
Bourges
Château-Chinon
NEVERS
Cher
Lons-le-Saulnier
Suisse
Saône-et-Loire
Jura
Moulins
Mâcon
Allier



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

COMMUNES

Nombre de communes : 309

Superficie totale : 6 817 km²

Population municipale : 202 670 habitants

14,3 % de la superficie totale de la région Bourgogne-Franche-Comté

7,2 % de la population de la région Bourgogne-Franche-Comté

Sources : INSEE 2020

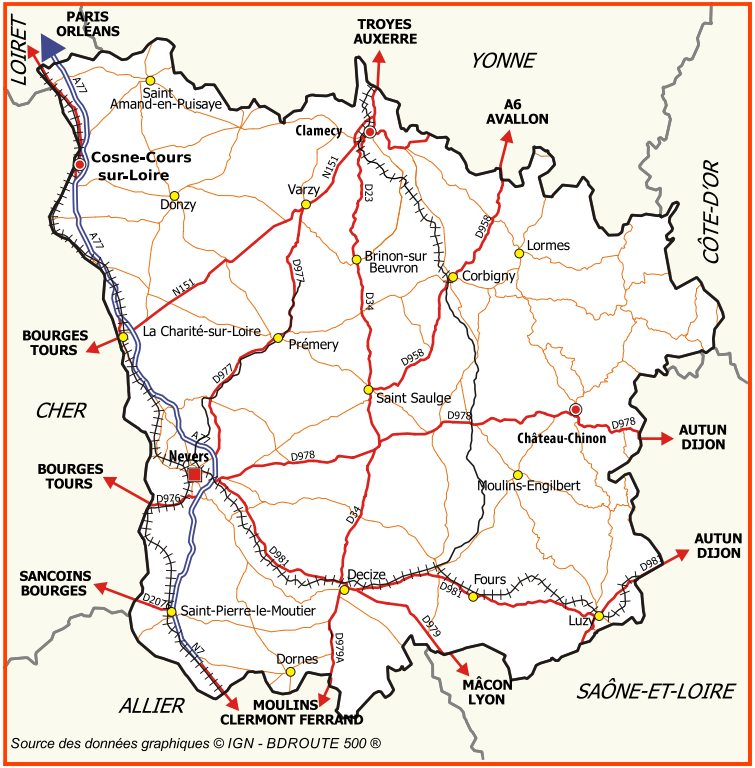
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Situation au 1er janvier 2023

Réseau routier principal et réseau ferré

Les liaisons autoroutières et principales ont pour fonction d'assurer les liaisons à fort trafic entre les agglomérations importantes.

Les liaisons régionales sont des itinéraires secondaires permettant de densifier le réseau principal.



Source des données graphiques © IGN - BDROUTE 500 ®

Réseau routier

- Liaison autoroutière
- Liaison principale
- Liaison régionale

Réseau ferré

- Fret et voyageurs
- Fret uniquement
- Ville



Relief

Point culminant : 857 m
Point le plus bas : 132 m

Altitude :

- Nevers : 201 m
- Cosne-Cours-sur-L. : 150 m
- Clamecy : 150 m
- Château-Chinon : 534 m

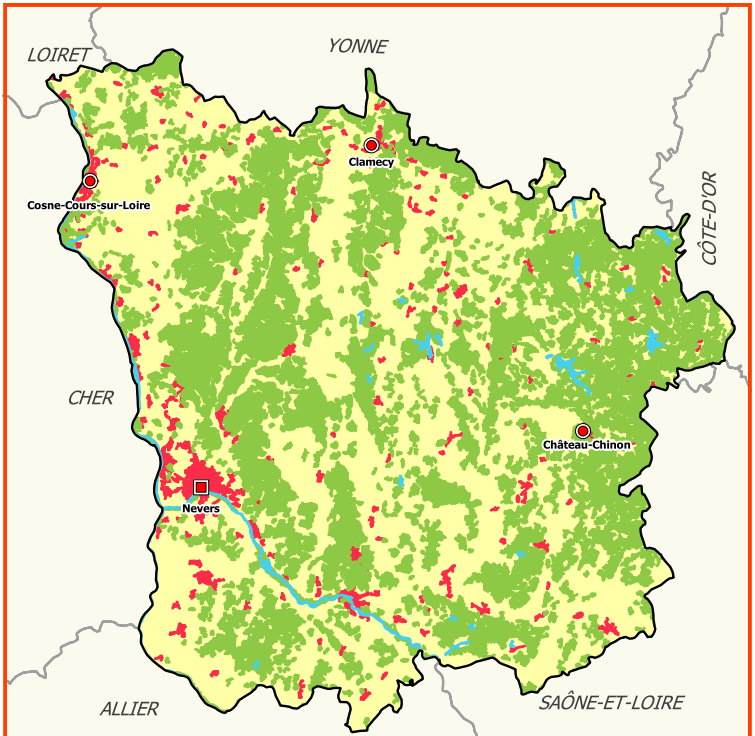


OCCUPATION DU SOL

Observation 2018

Les données sont issues de l'inventaire bio-physique réalisé à partir de l'interprétation des données satellitaires du programme européen COPERNICUS.

Corine Land Cover permet de cartographier des unités homogènes d'occupation des sols d'une surface minimum de 25 hectares.



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Territoires artificialisés

Territoires agricoles

Forêts et milieux semi-naturels

Surfaces en eaux

Source : Corine Land Cover 2018



Sources des données graphiques © IGN - BDCARTO ® Atlas des paysages de la Nièvre

UNITÉS PAYSAGÈRES

L'unité paysagère est une portion de l'espace homogène sur le plan de la topographie, de l'occupation humaine et de la couverture végétale.

Grands types de paysages

- Montagne morvandelle
- Bocages
- Clairières et forêts
- Vallées
- Paysages ouverts

Source : Atlas des paysages de la Nièvre 2011

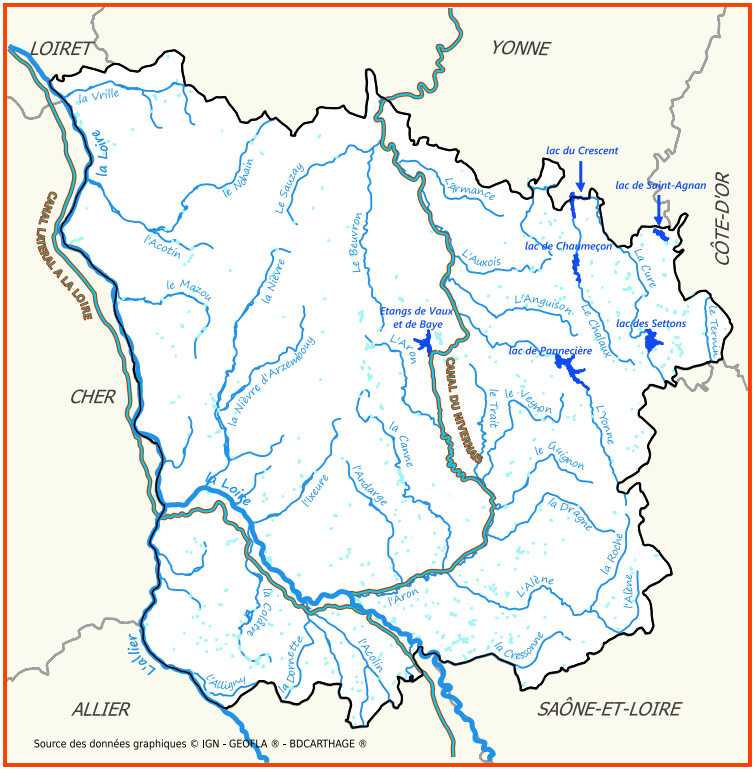
L'Eau

7 Plans d'eau de plus de 50 ha :

- Etangs de Baye et de Vaux créés à la fin du 18ème siècle pour alimenter le canal du Nivernais
- Lac des Settons créé au milieu du 19ème siècle pour le flottage de bois
- Lacs de Pannecière (1950) et de Chaumeçon (1933) créés pour réguler les débits de l'Yonne et de la Seine
- Lacs de Cressent (1930) et de Saint-Agnan (1969) créés pour l'alimentation d'eau potable

2 Canaux :

- Canal latéral à la Loire de Briare (45) à Digoin (71) ouvert en 1938
- Canal du Nivernais de St-Léger-des-Vignes (58) à Auxerre (89) contruit de 1784 à 1843



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ® - BDCARTHAGE ®

plus de 2 500 étangs

plus de 500 km de cours d'eau dont un fleuve : la Loire



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

EPCI ET PETR

Situation au 1er janvier 2023

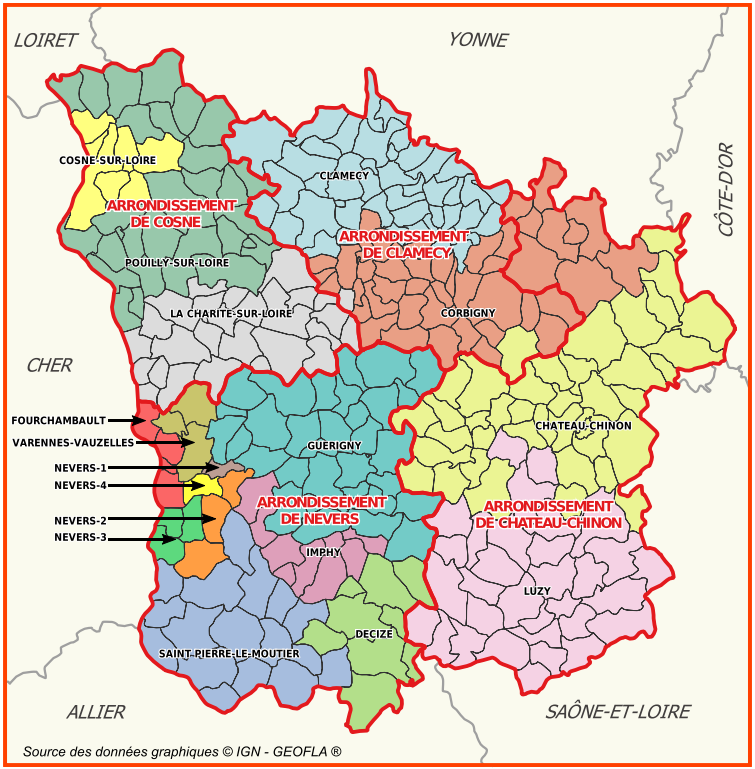
Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI) et Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR)

- 2 Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR)

- 13 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, dont :
  - 1 communauté d'agglomération (CA)
  - 10 communautés de communes (CC) nivernaises
  - 1 communauté de communes (CC) icaunaise (89)
  - 1 communauté de communes (CC) bourbonnaise (03)

CANTONS ET ARRONDISSEMENTS

Situation au 1er janvier 2023



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

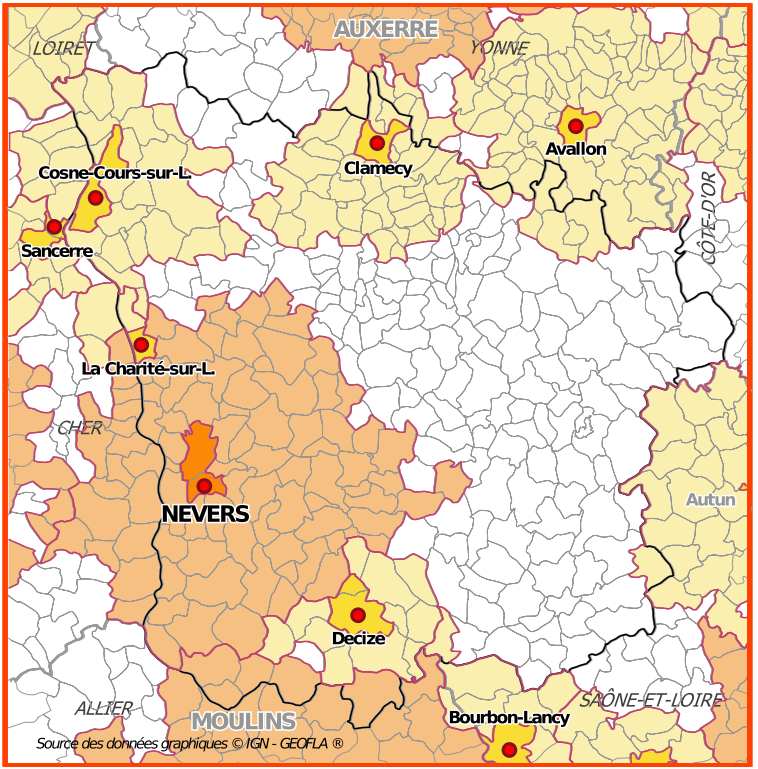
- 309 communes
- 17 cantons
- 4 arrondissements :
  - Préfecture : Nevers
  - Sous-préfectures :
    - Cosne-Cours-sur-Loire
    - Château-Chinon
    - Clamecy

Légende

commune

arrondissement

à-plat de couleur : cantons



Aire d'attraction des villes

Situation au 1er janvier 2023

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.
Le zonage en aires d'attraction des villes s'intègre dans les définitions européennes.
Une aire est constituée d'un pôle et d'une couronne.

Aire d'attraction

- Aire < 50 000 hab. Pôle principal
- Aire < 50 000 hab. Couronne
- Aire 50 000 hab à 200 000 hab. Pôle principal
- Aire 50 000 hab à 200 000 hab. Couronne
- Ville centre

Source : INSEE ANCT 2021

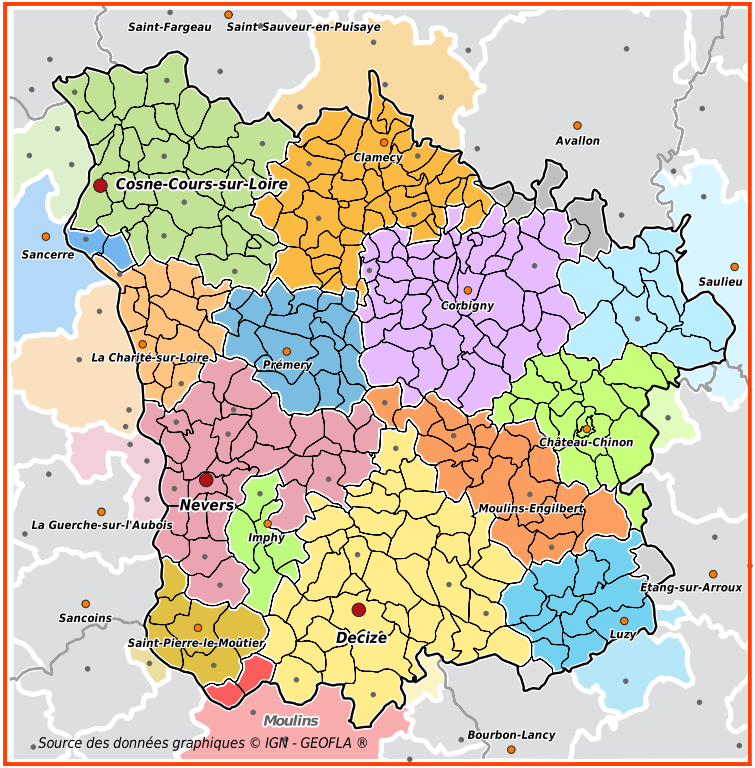
Bassins de vie et Pôles de service

Situation au 1er janvier 2023

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et aux services les plus courants (enseignement, commerce, santé...).

La variété des équipements présents et la proximité des services rendus les regroupe en 3 gammes et permet de classer les communes en fonction du niveau de service qu'elles apportent.

Par exemple : une école est un équipement de proximité, un collège et un lycée appartiennent respectivement à la gamme intermédiaire et supérieure.



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Légende

à-plat de couleur : bassin de vie

Gamme de pôles

- Supérieure
- Intermédiaire
- Proximité

Source : INSEE 2012 et BPE 2019

DÉMOGRAPHIE : CHIFFRES CLÉS

Structure et évolution de la population par âge

	Nièvre			Bourgogne Franche-Comté		France	
Population	en nombre	part	variation (2013-2019)	part	variation (2013-2019)	part	variation (2013-2019)
des 0-14 ans	**29 236**	**14,3 %**	**- 1,6 %/an**	16,8 %	- 0,8 %/an	17,8 %	- 0,2 %/an
des 15-29 ans	**27 169**	**13,3 %**	**- 1,6 %/an**	16,2 %	- 0,6 %/an	17,5 %	- 0,1 %/an
des 30-44 ans	**30 624**	**15,0 %**	**- 1,9 %/an**	17,2 %	- 1,1 %/an	18,7 %	- 0,4 %/an
des 45-59 ans	**41 447**	**20,3 %**	**- 1,6 %/an**	20,2 %	- 0,2 %/an	19,9 %	+ 0,3 %/an
des 60-74 ans	**46 665**	**22,8 %**	**+ 1,3 %/an**	18,7 %	- 2,1 %/an	16,7 %	+ 2,3 %/an
des 75 ans et +	**29 311**	**14,3 %**	**- 0,3 %/an**	11,0 %	+ 0,5 %/an	9,5 %	+ 0,8 %/an

Source : INSEE RP 2013 et RP 2019 exploitations principales

Indicateurs démographiques

Taux d'évolution de la population (2013-2019)	Nièvre	Bourgogne Franche-Comté	France
Total	**- 0,9 %/an**	- 0,1 %/an	- 0,4 %/an
- due au solde naturel	**- 0,6 %/an**	- 0,0 %/an	- 0,3 %/an
- due au solde migratoire	**- 0,2 %/an**	- 0,1 %/an	- 0,1 %/an

Source : INSEE RP 2013 et RP 2019 exploitations principales

Taux de mortalité prématurée (en ‰)

Nièvre : 2,4

Région BFC : 2,1 France : 1,9

Source : INSEE-état civil- Estimations de population

Taux de mortalité prématurée : le taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) est le taux de mortalité que l'on observerait dans un département s'il avait la même structure par âge que la population de référence.

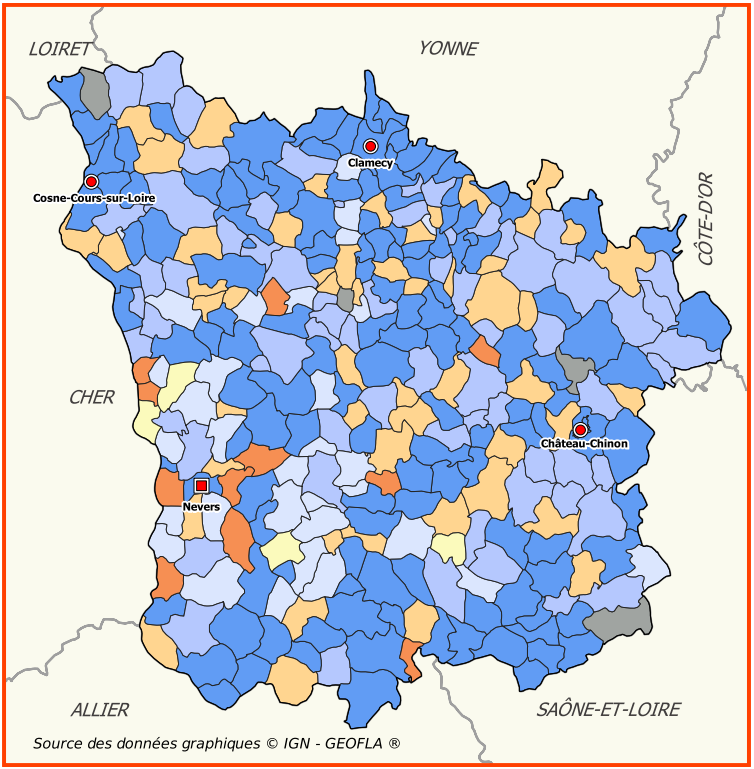
POPULATION

(TYPOLOGIE DE VARIATION)

Situation au 31 décembre 2022

La variation de la population sur un territoire donné est composée :

- du solde naturel : *différence entre les naissances et les décès*
- du solde migratoire : *différence entre les arrivées et les départs*

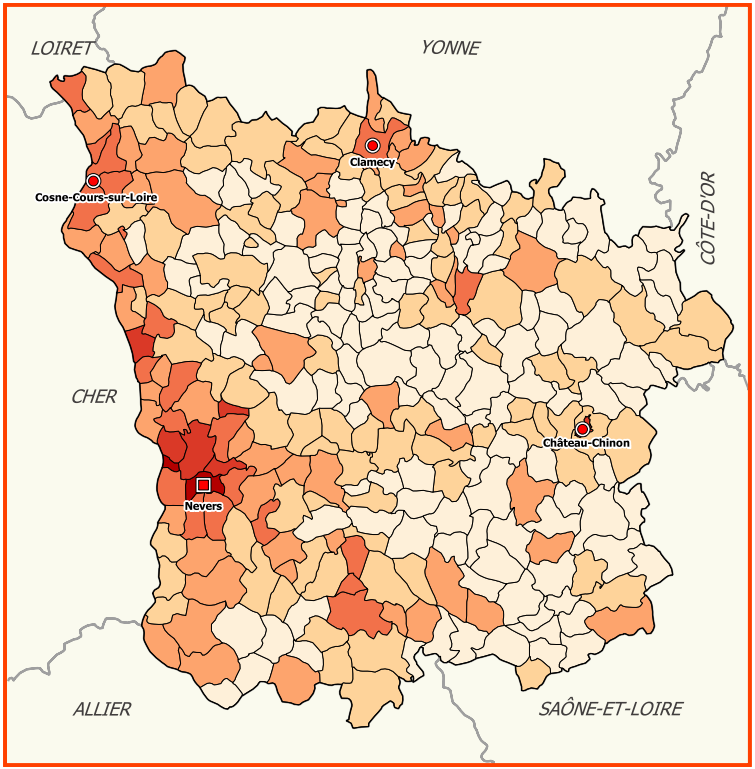


Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Typologie des communes liée aux soldes (2013-2019)

- Croissance s.nat+/ s.mig+
- Croissance s.nat-/ s.mig+
- Croissance s.nat+/ s.mig-
- Stable
- Décroissance s.nat+/ s.mig-
- Décroissance s.nat-/ s.mig+
- Décroissance s.nat-/ s.mig-

Source : INSEE RP 2013-2019



Densité de population

Situation au 1er janvier 2023

Densité moyenne :

- France métropolitaine : 120,0 hab/km²
- Bourgogne-Franche-Comté : 58,6 hab/km²
- Nièvre : 29,7 hab/km²

Valeurs extrêmes :

- Thaix : 2,2 hab/km²
- Nevers : 1 862,8 hab/km²

Densité de population en hab/km²

- supérieur à 500
- de 200 à 500
- de 50 à 200
- de 20 à 50
- de 10 à 20
- inférieur à 10

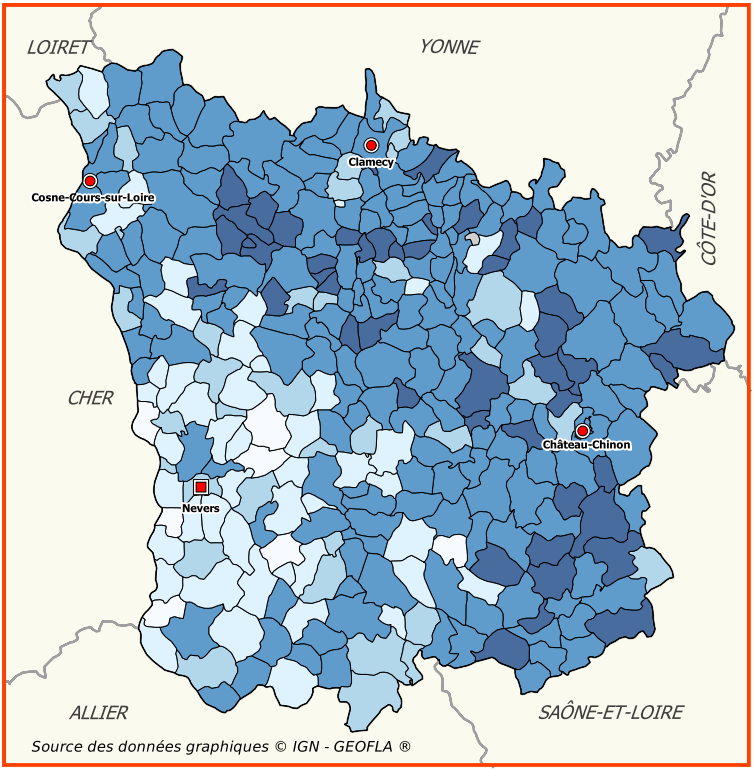
Source : INSEE RP 2020

INDICE DE VIEILLISSEMENT

Situation au 31 décembre 2022

L'indice de vieillissement est le rapport des plus de 65 ans sur les moins de 20 ans. Il permet de mesurer le degré de vieillissement de la population. Plus il est élevé, plus la population compte de 65 ans et plus. Un indice situé autour de 100 indique une part égale entre ces deux tranches d'âge.

- France métropolitaine : 83
- Région BFC : 100
- Nièvre : 150



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Source : INSEE RP 2019

Emplois : Chiffres clés

Répartition des emplois par secteurs d'activités dans la Nièvre

	Nièvre			Bourgogne Franche-Comté		France	
	en nombre	part	variation (2013-2019)	part	variation (2013-2019)	part	variation (2013-2019)
Agriculture	**4 692**	**6,4 %**	**- 5,3 %**	4.2 %	- 4,8 %	2,6 %	- 6,1 %
Industrie	**9 653**	**13,3 %**	**- 11,4 %**	16,5 %	- 6,7 %	12,1 %	- 4,4 %
Construction	**4 480**	**6,2 %**	**- 19,1 %**	6,2 %	- 10,9 %	6,4 %	- 5,3 %
Tertiaire marchand	**27 669**	**38 %**	**- 6,7 %**	39,7 %	+ 1,1 %	47,1 %	+ 3,2 %
Tertiaire non marchand	**26 305**	**36,1 %**	**- 6,1 %**	33,4 %	- 1,4 %	31,9 %	+ 3,0 %
Total	**72 799**	**100 %**	**- 7,9 %**	100 %	- 2,2 %	100 %	+ 1,4 %

Source : INSEE RP 2019 exploitation complémentaire lieu de travail

Taux de chômage (en %)

	Nièvre	Bourgogne Franche-Comté	France
2019	**13,2 %**	12,1 %	12,9 %
2013	**13,7 %**	12,3 %	13,1 %

Source : INSEE RP 2013 RP 2019 exploitations principales

Ratio de cadres pour 100 ouvriers

Nièvre : 34,7 %

Région BFC : 42,8 % France : 80,0 %

Source : INSEE RP 2019 exploitation complémentaire

Région BFC : Région Bourgogne-Franche-Comté

EMPLOIS

Situation au 1er janvier 2023

Nombre d'emplois au lieu de travail en 2019

La surface des cercles est proportionnelle au nombre d'emplois total de l'EPCI qui est également noté sur la carte.

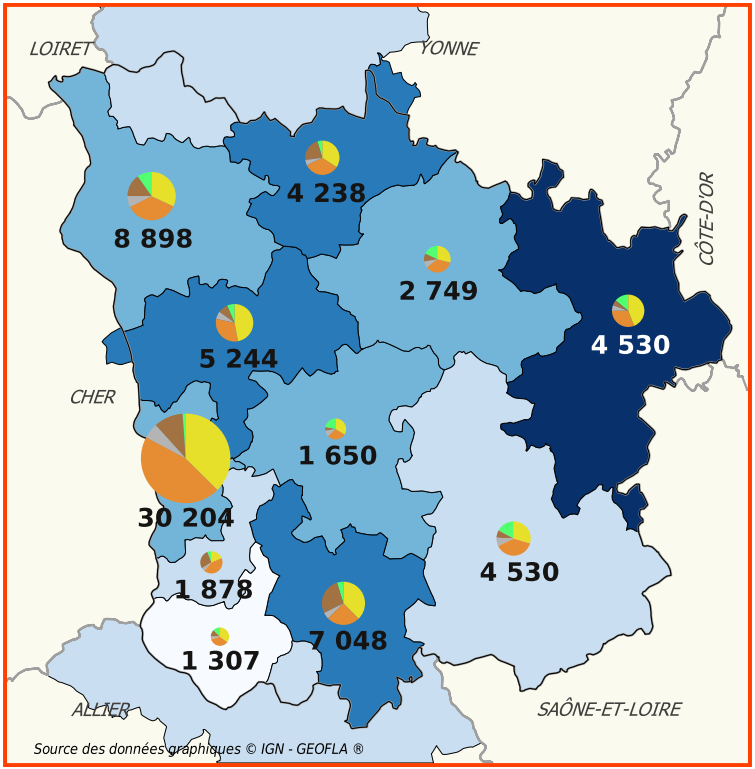
Secteur d'activité

- Agriculture
- Industrie
- Construction
- Commerce, Transports, Services divers
- Administration publique Enseignement, Santé ...

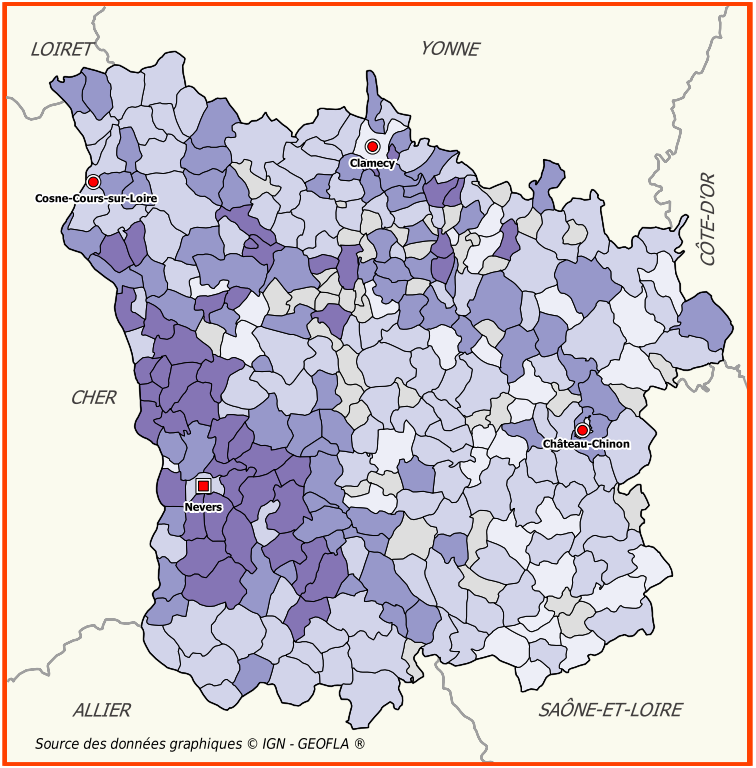
Taux d'évolution annuel de l'emploi entre 2013 et 2019

- de 0 à -0.5 %/an
- de -0.5 à -1.0 %/an
- de -1.0 à -1.5 %/an
- de -1.5 à -2.0 %/an
- inf. à -2.0 %/an

Source : INSEE RP complémentaire 2019



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Revenus

Situation au 31 décembre 2022

Revenu médian disponible par unité de consommation (par équivalent adulte)

- France métro. : 21 930 €
- Région BFC : 21 640 €
- Nièvre : 20 510 €

Revenu médian disponible par UC

- de 21 930 € à 24 570 €
- de 20 510 € à 21 930 €
- de 18 500 € à 20 510 €
- de 14 030 € à 18 500 €
- secret statistique

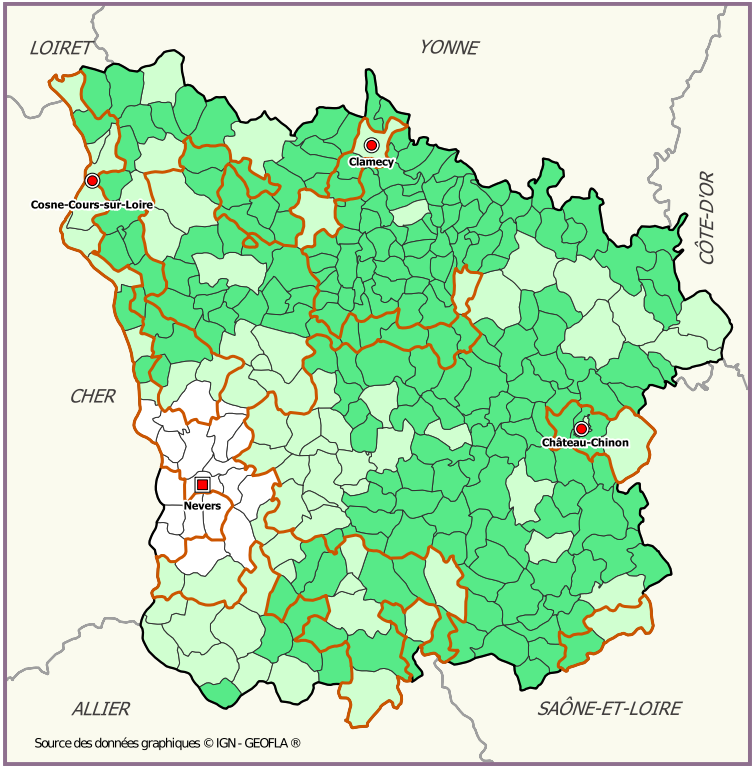
Source : INSEE FiLoSoFI (exp. principale) 2019

Zonages d'aides

Situation au 1er janvier 2023

Les entreprises situées dans une zone de revitalisation rurale (ZRR) ou les petits commerces de proximité situés en "zone de revitalisation des commerces en milieu rural" (ZoRCoMiR) peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'exonérations fiscales. Ces deux dispositifs ne sont pas cumulables.

Les aides à finalité régionale (AFR) visent à contribuer au développement des territoires en difficulté en soutenant les investissements productifs et créateurs d'emplois.



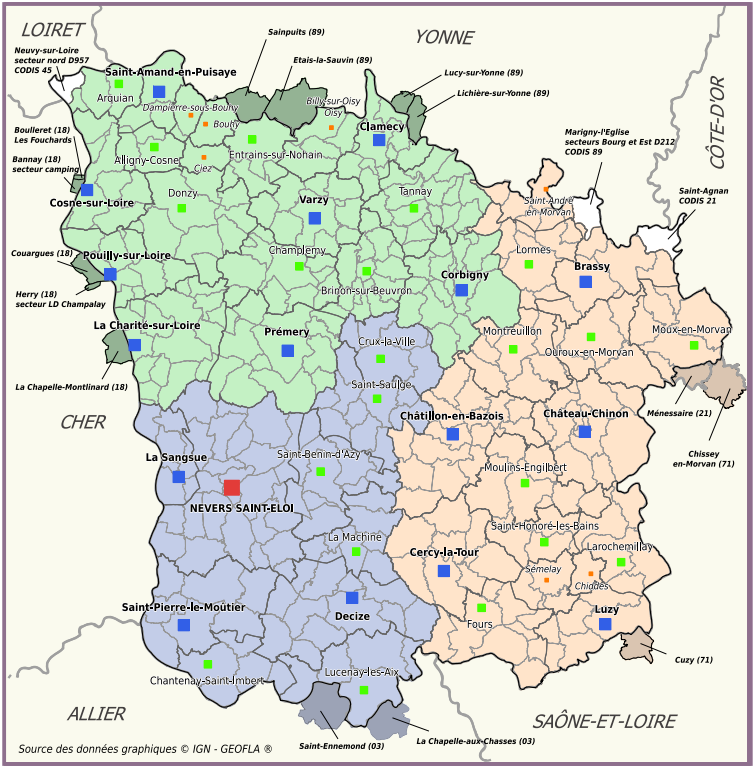
Zonages d'aides

ZRR et ZoRCoMIR
en vigueur jusqu'au 31/12/23

ZRR
en vigueur jusqu'au 31/12/23

AFR
2022-2027

Source : AFR décret du 30/06/2022
ZRR art.L68 loi de finance 2022
ZoRCoMiR arrêté ministériel du 16/10/20



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Centres d'incendie et de secours

Situation au 1er janvier 2023

Les 45 Centres d'incendie et de secours (CIS) du département de la Nièvre sont répartis en 4 catégories :

- 1ère catégorie
- 2ème catégorie
- 3ème catégorie
- 4ème catégorie

Ces CIS sont regroupés en 3 compagnies :

- Compagnie Val de Loire (10 CIS)
- Compagnie Morvan (16 CIS)
- Compagnie Loire Yonne Haut-Nivernais (19 CIS)

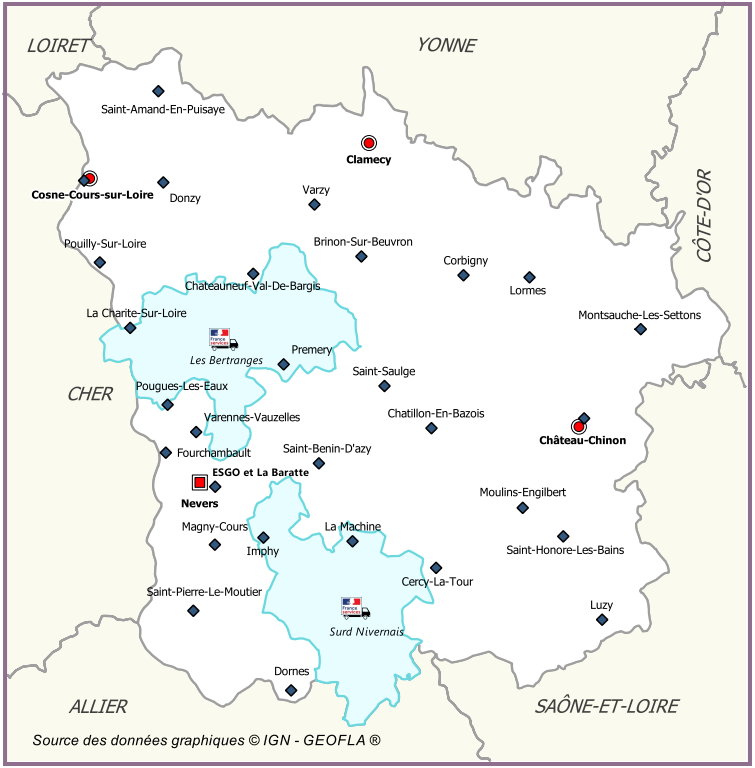
Secteur d'intervention de 1er appel

Source : SDIS 58

FRANCE SERVICES

Situation au 1er janvier 2023

Les Maisons France Services fournissent une offre de proximité aux usagers dans leurs démarches administratives courantes.
Les services qu'elles fournissent sont de niveaux différents.
Pour être labellisées "France Service", elles doivent procurer un panel de services minimum (CAF, CNAM, CNAV, MSA, Pôle Emploi, la Poste...).



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Commune accueillant :

"France Service"

"France Service" itinérante

Source : Préfecture 58



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

ORT

Situation au 1er février 2023

Opération de Revitalisation de Territoire

L'ORT, créée par la loi ELAN en 2018, est un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire.

L'objectif principal est la revitalisation des centres-villes des communes exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie.

Collectivité signataire d'ORT :

EPCI

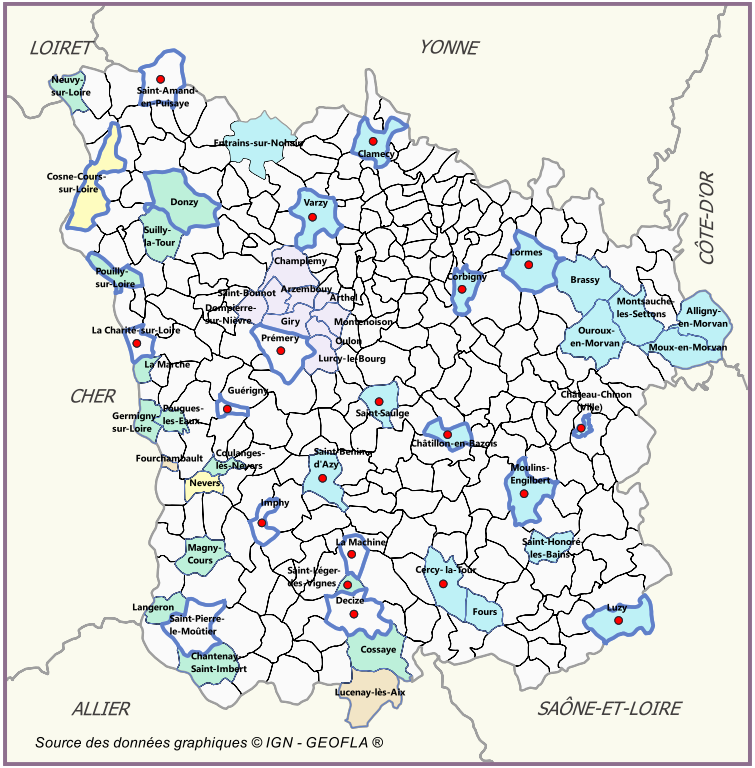
Commune

Source : DDT 58

DÉMARCHES DE REVITALISATION

Situation au 1er janvier 2023

Face à la perte d'attractivité de nombreuses petites communes, différentes actions en vue de redynamiser les centre-villes et centre-bourgs sont en cours dans le département.
Elles sont portées par l'Etat, les collectivités locales et des partenaires privés locaux.



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Type de projets

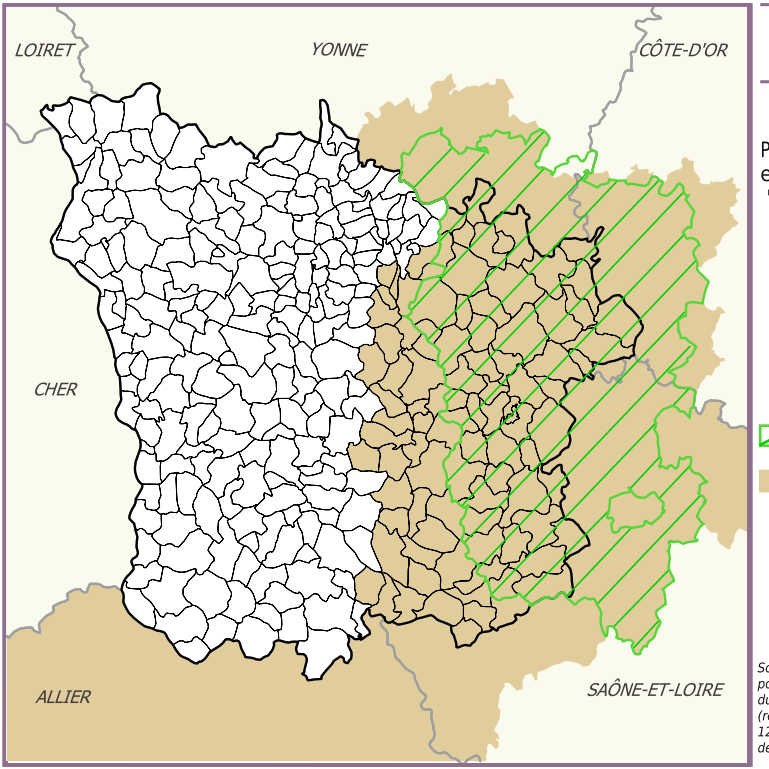
- Petites villes de demain
- Action coeur de Ville
- Accompagnement PETR Val de Loire Nivernais
- Villages du futur
- Accompagnement Région
- Mon Village,nos pépites
- Etude de revitalisation

Source : DDT 58

PNR ET MASSIF CENTRAL

Situation 1er janvier 2023

Parc naturel régional (PNR) et zonage administratif "Massif central"



Parc naturel régional du Morvan

Zonage "Massif central"

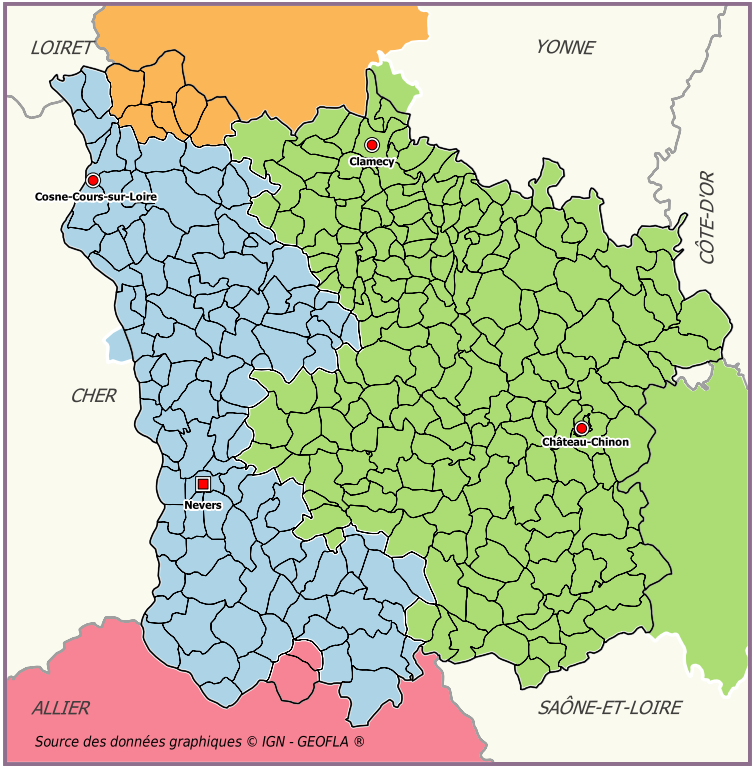
Sources : Décret du 27 mai 2021 portant renouvellement de classement du parc naturel régional du Morvan (région Bourgogne) et décret n°2016-1208 du 8 septembre 2016 relatif à la délimitation des massifs

PROGRAMME LEADER

Période 2023-2027

Zone du programme européen LEADER (liaison entre actions de développement de l'économie rurale)

Programme européen FEADER vise le renforcement du tissu socioéconomique des zones rurales et plus précisément à l'objectif de redynamisation des espaces ruraux par la mise en œuvre de projets territorialisés, intégrés et innovants.

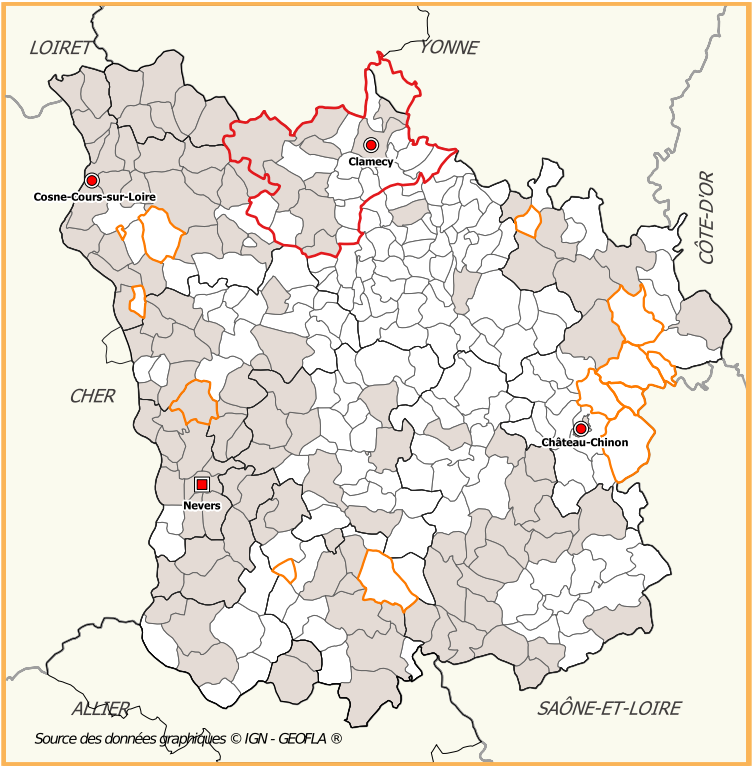


Périmètre des GAL

***GAL** : Groupe d'Acteurs Locaux*

- PNR Morvan
- PETR Val de Loire Nivernais
- CC Puisaye-Forterre
- Moulins communauté *(en attente de validation)*

Source : DDT 58



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

DOCUMENTS D'URBANISME

Situation au 20 mars 2023

Documents d'urbanisme :

- PLU : plan local d'urbanisme.
  Il peut être élaboré à l'échelle intercommunale (PLUi).

- CC : carte communale
  Elle est destinée aux petites communes rurales.
  A défaut de document opposable, c'est le réglement national d'urbanisme (RNU) qui s'applique.

DU approuvé

DU en cours d'élaboration

PLUi en cours d'élaboration

RNU

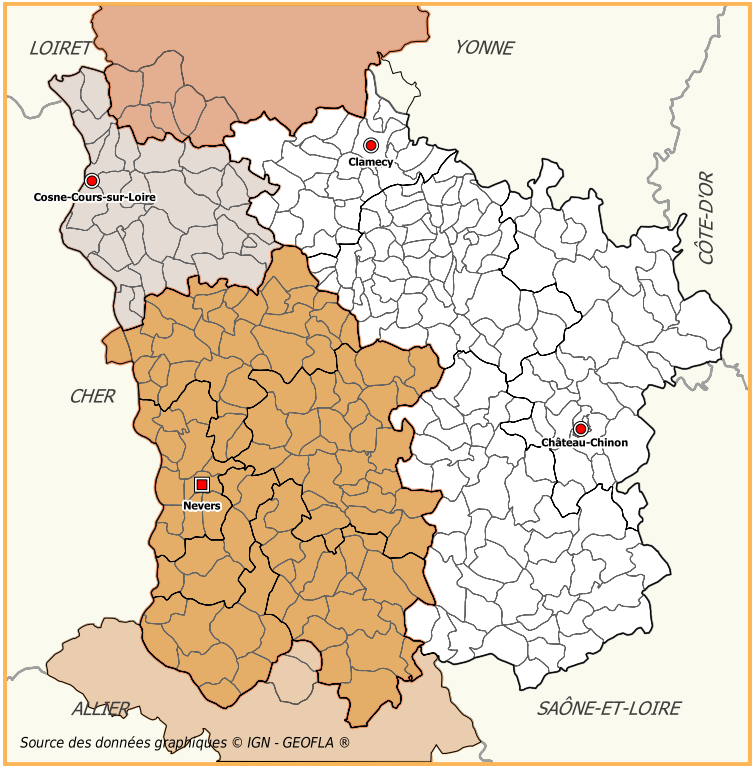
Source : DDT 58

SCoT

Situation au 15 mars 2023

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie dans le cadre d'un projet d'aménagement stratégique (PAS).

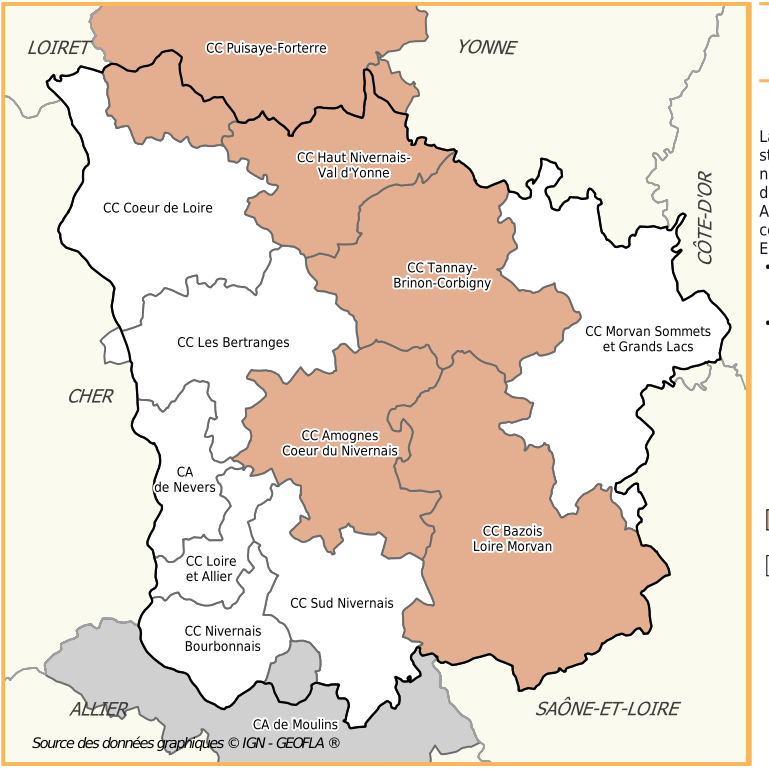
Il est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRCE, SRADDET). À l'échelle intercommunale locale, il assure ainsi la cohérence des documents sectoriels (PLH, PDU), des documents d'urbanisme qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT.



- SCoT de la CC Puisaye Forterre *(approuvé)*
- SCoT du Grand Nevers *(révision prescrite le 08/03/2023)*
- SCoT en projet *(périmètre arrêté)*
- SCoT Moulins communauté *(révision avec intégration des 2 communes Nivernaises)*

Source : DDT 58

Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Compétence planification

Situation au 1er janvier 2023

La loi Notre a renforcé les structures intercommunales, de nouveaux EPCI issus de la fusion d'anciens ont été créés. La loi ALUR a instauré le transfert de la compétence "urbanisme" aux EPCI :

- transfert de fait si l'un des EPCI possédait déjà la compétence avant la fusion
- transfert avec possibilité de s'y opposer par minorité de blocage (25 % des communes représentant au moins 25 % de la population de l'EPCI) avant le 27/03/2017

EPCI avec transfère de compétence

Compétence non transférée à l'EPCI

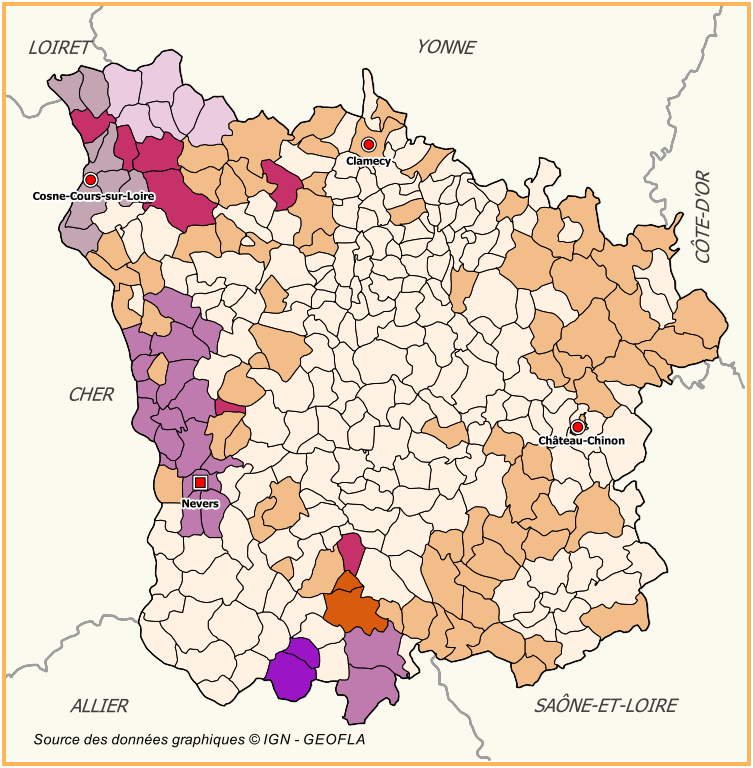
Source : DDT 58

SERVICES INSTRUCTEURS

Situation au 1er janvier 2023

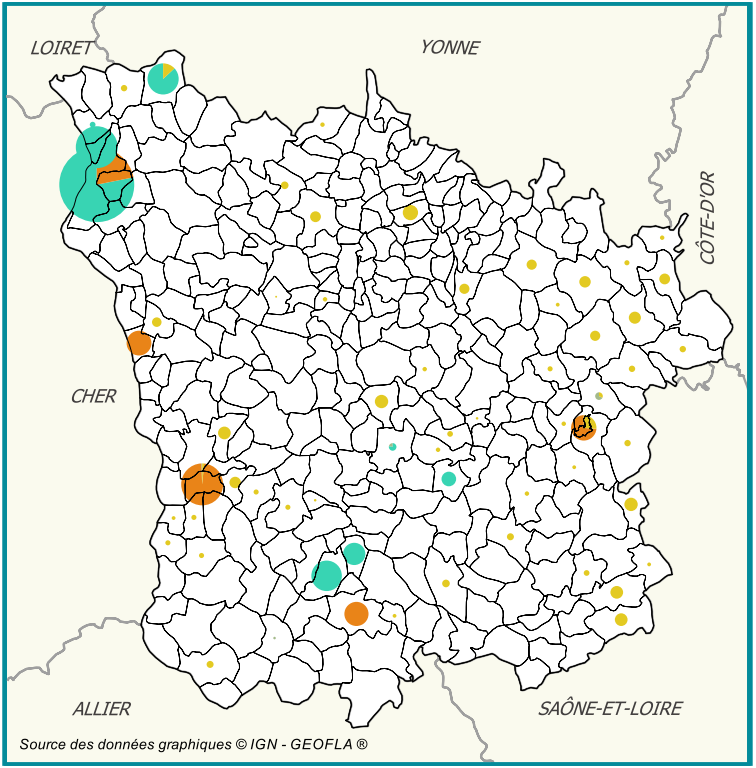
Depuis le 1er janvier 2018, l'Etat (DDT) instruit les actes d'urbanisme des communes soumises au RNU ou appartenant à un EPCI à fiscalité propre de moins de 10 000 habitants.

Les communes dotées d'un document d'urbanisme appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants doivent instruire leurs actes d'urbanisme et peuvent choisir de confier cette instruction à une autre collectivité locale par convention.



- CA de Moulins
- CA de Nevers
- CC de Puisaye-Forterre
- Com. de Cosne-C.-sur-Loire
- Commune de Decize
- Commune autonome
- Nièvre Ingénierie
- DDT

Source : DDT 58



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

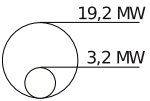
BOIS ÉNERGIE

Situation au 1er janvier 2023

La Nièvre compte :

- 51 communes couvertes par des chaufferies collectives *(pour une puissance thermique totale de 12.1 MW)*
- 5 réseaux de chauffages urbains *(pour une puissance thermique totale de 16 MW)*

Puissance thermique en MW



Type de chaufferie

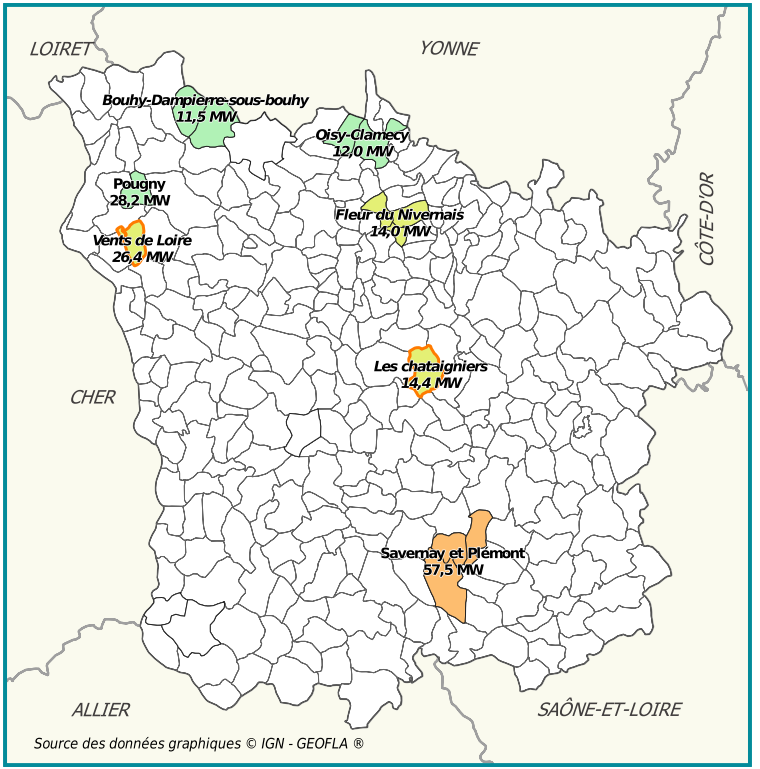
- Chaufferies industrielles (hors industrie du bois)
- Chaufferies industrie du bois
- Chauffage urbain
- Chaufferies collectives

Source : opteer 2021
d'après les données ADEME et FIBOIS

Parcs éoliens

Situation au 1er janvier 2023

3 parcs éoliens en production d'une puissance de 52 mégawatt.
(équivalent à la consommation électrique annuelle de 38 000 habitants)

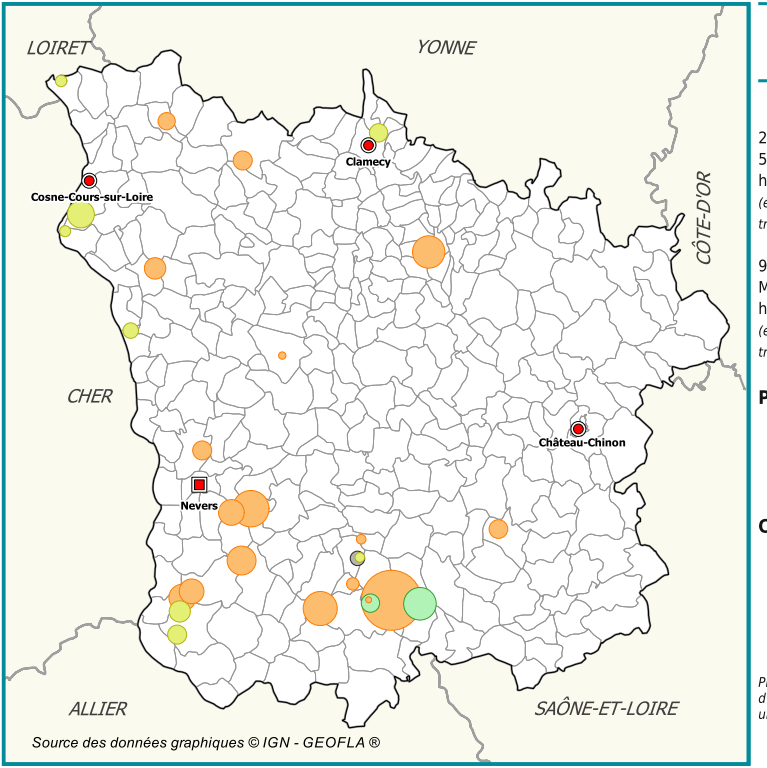


Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Commune concernée par :

- Parc en production
- Parc autorisé
- Parc en instruction
- Contentieux en cours

Source : DREAL BFC



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

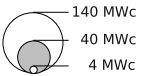
PARCS PHOTOVOLTAÏQUES

Situation au 1er janvier 2023

2 centrales en production pour 57 Mégawatt crête pour 84 hectares de surfaces clôturées.
(équivalent de la consommation électrique annuelle de 22 800 habitants)

9 centrales autorisées pour 145 Mégawatt crête pour 187 hectares de surfaces clôturées.
(équivalent de la consommation électrique annuelle de 58 000 habitants)

Puissance de la centrale :



Centrale photovoltaïque :

- en production
- autorisée
- en instruction
- refusée

Projets de centrale ayant fait l'objet d'un dépôt de permis de construire uniquement.

Source : DDT 58

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Situation au 1er janvier 2023

CRTE : Le Contrat de relance et de transition écologique regroupe l'ensemble des contrats entre l'Etat et les collectivités. Il incarne la déclinaison locale du plan de relance.

- Val de Loire Nivernais
- Nivernais Morvan
- Puisaye Forterre
- Moulins communauté

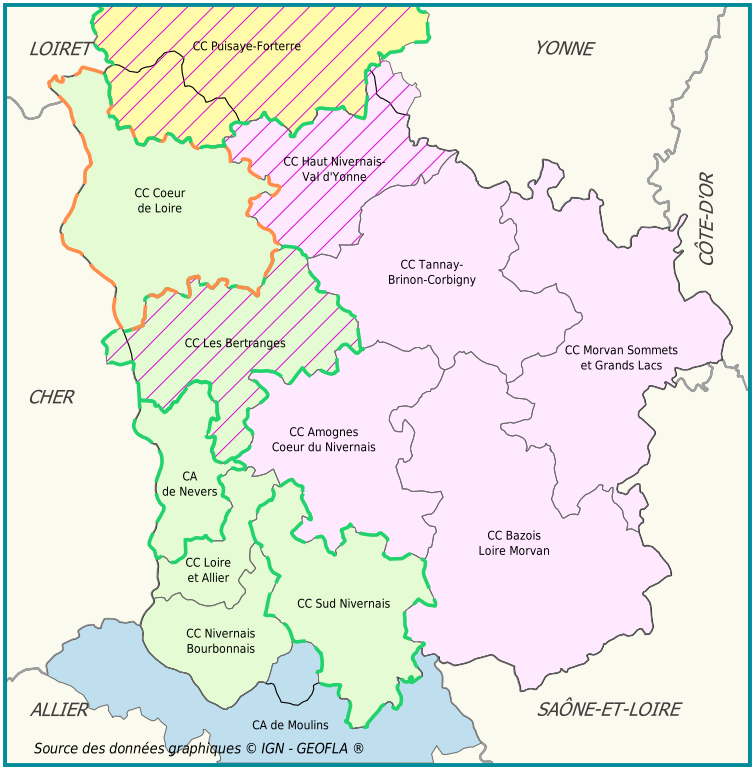
PCAET : Le Plan climat air énergie territorial a pour but de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie (obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 hab).

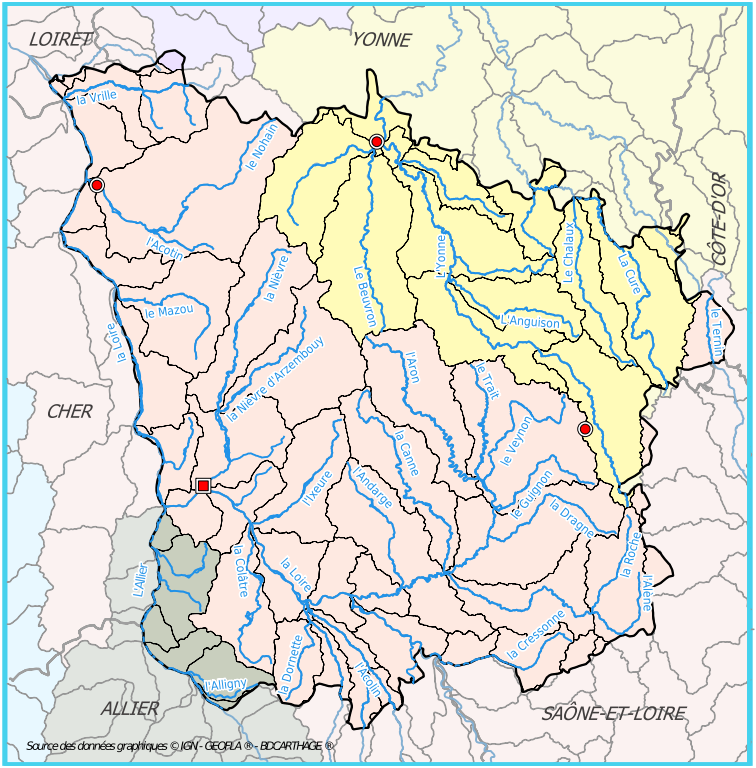
actif — en projet

TEPOS : Les territoires à énergie positives sont des territoires ruraux engagés pour la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Ainsi la démarche TEPOS aide à la définition des objectifs énergétiques et peut alimenter le programme d'actions du PCAET.

TEPOS

Source : DDT 58





Bassin versants et cours d'eau

Un bassin versant se délimite par des lignes de partage des eaux. Ces lignes sont des frontières naturelles dessinées par le relief. Le grand bassin versant d'un fleuve est composé par l'assemblage des bassins versants de ses affluents.

Cours d'eau principaux

Grand bassin versant :

- La Loire
- L'Yonne
- L'Allier
- La Seine
- Bassins versants

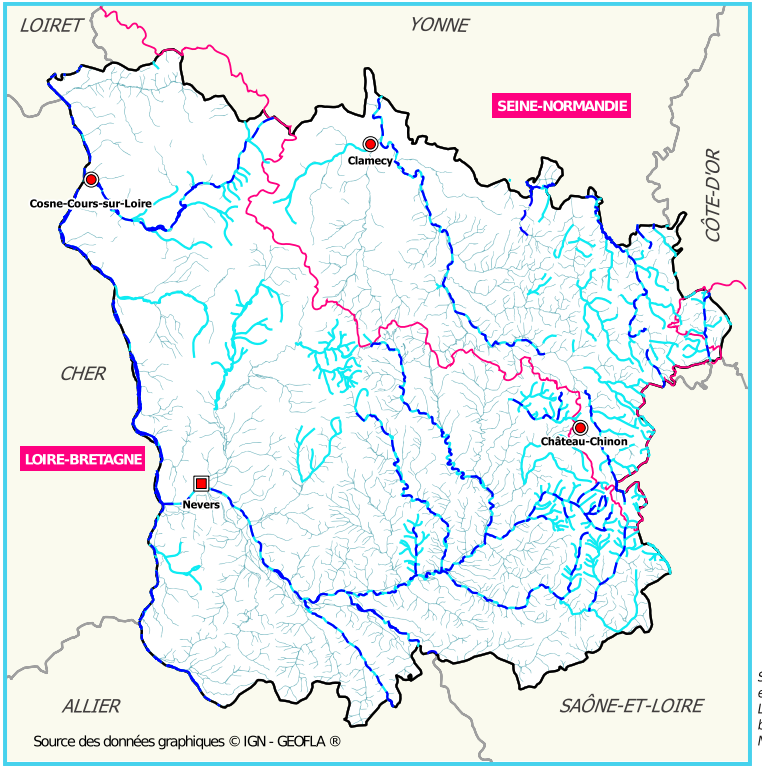
Source : BDCARTHAGE-IGN

Cours d'eau en liste 1 et 2

Situation au 1er janvier 2023

L'article L.214-17 du code de l'environnement introduit les classements des cours d'eau en les adossant aux objectifs de la directive cadre sur l'eau déclinés dans les SDAGE :

- La liste 1 a pour objet de contribuer à l'objectif de non dégradation des milieux aquatiques,
- La liste 2 concerne les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique.



Cours d'eau en liste 1

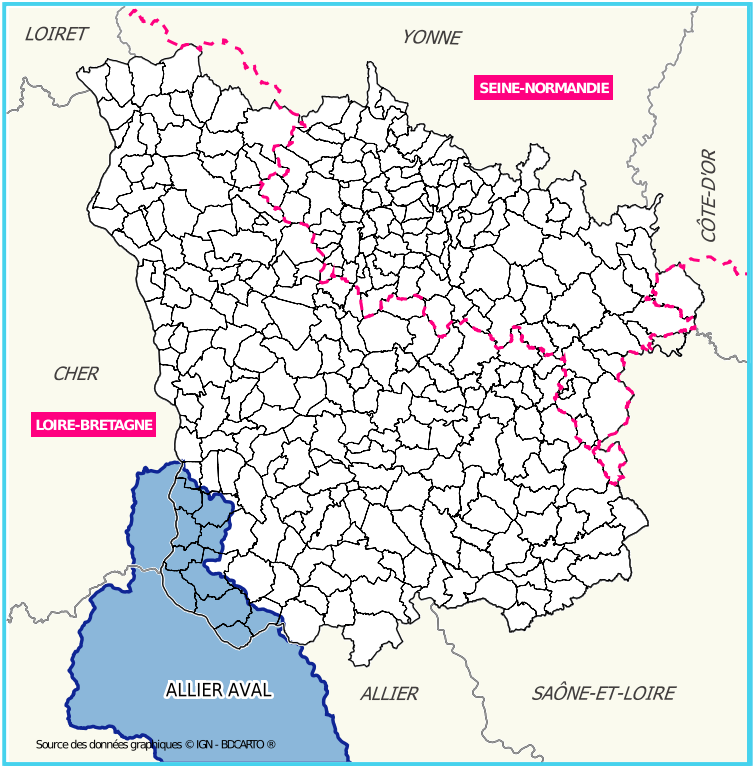
Cours d'eau en liste 2

Cours d'eau

Limite de bassin

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

Sources : Arrêtés portant sur les listes 1 et 2 des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement des bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie



SDAGE (SAGE)

Situation au 1er janvier 2023

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est un instrument de planification qui fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Il est le cadre de référence des schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et est approuvé, pour la période 2022-2027, par arrêté du préfet coordonnateur de bassin :

- Loire-Bretagne
  signé le 18/03/2022
- Seine-Normandie
  signé le 23/03/2022

SAGE approuvé

Limite de bassin

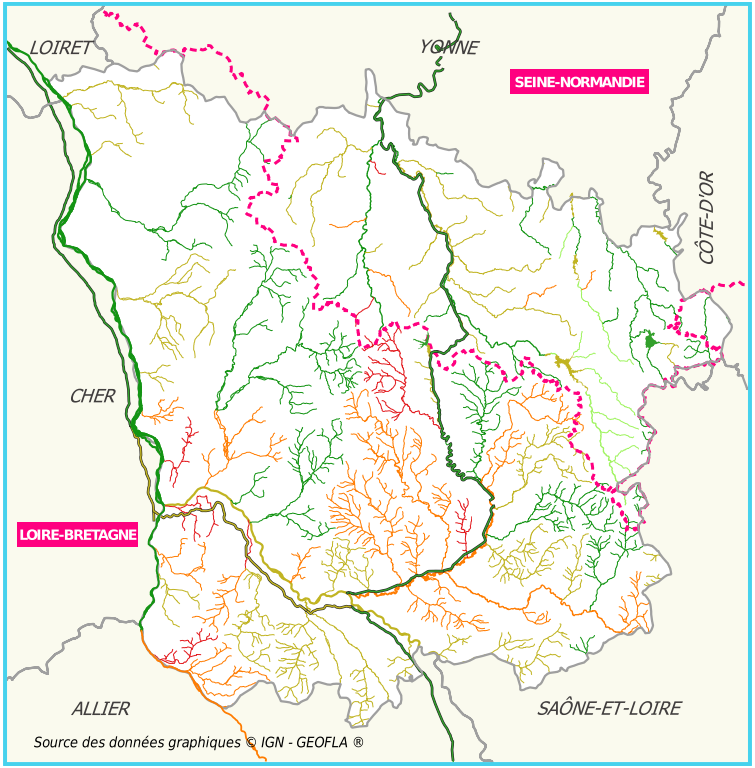
Source : DDT 58

SDAGE (ÉTAT ÉCOLOGIQUE)

Situation au 1er janvier 2023

L'état d'une masse d'eau de surface est défini par son état chimique et écologique.

La directive cadre eau (DCE) définit le "bon état" d'une masse d'eau :
L'état écologique est déterminé par des indicateurs biologiques, hydromorphologiques et physico-chimiques.

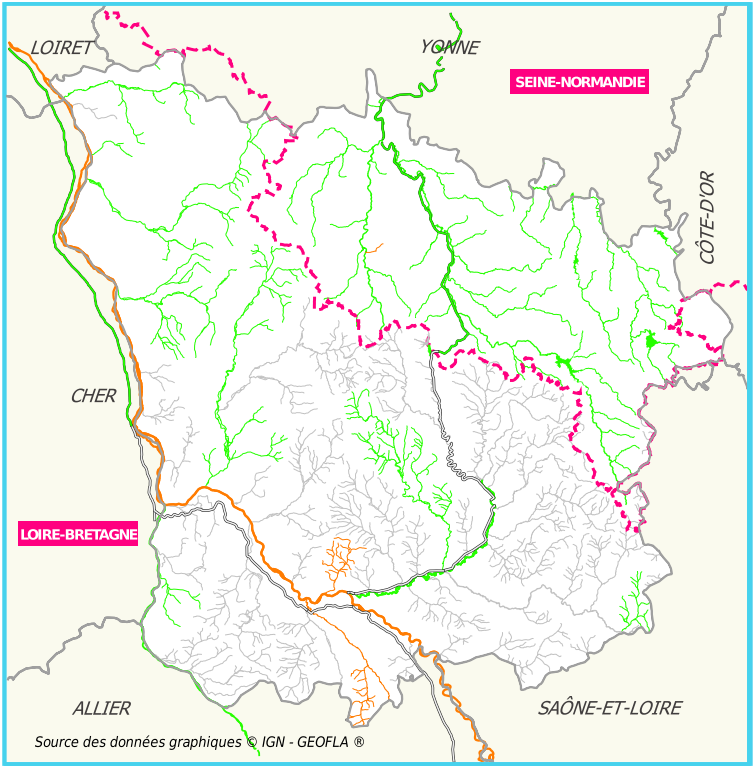


Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

ÉTAT ÉCOLOGIQUE

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- Canaux
- Limite de bassin

Données issues des SDAGE des Bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie pour la période 2022-2027.
État des lieux 2019



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

SDAGE
(ÉTAT CHIMIQUE)

Situation au 1er janvier 2023

La directive cadre eau (DCE) définit le "bon état" d'une masse d'eau :
L'état chimique est déterminé au regard du respect des normes de qualité environnementale.

Les substances ubiquistes sont émises dans l'air avant de se retrouver dans les eaux. La politique de l'eau a donc peu de portée sur leur production, d'où l'intérêt de considérer le bon état chimique sans les molécules ubiquistes afin de guider l'action.

État chimique des masses d'eaux superficielles sans les molécules ubiquistes :

- Bon état
- Non atteinte du bon état
- Données insuffisantes
- Canaux
- Limite de bassin

Données issues des SDAGE des Bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie pour la période 2022-2027.
État des lieux 2019

Contrats Territoriaux

Situation au 1er mars 2023

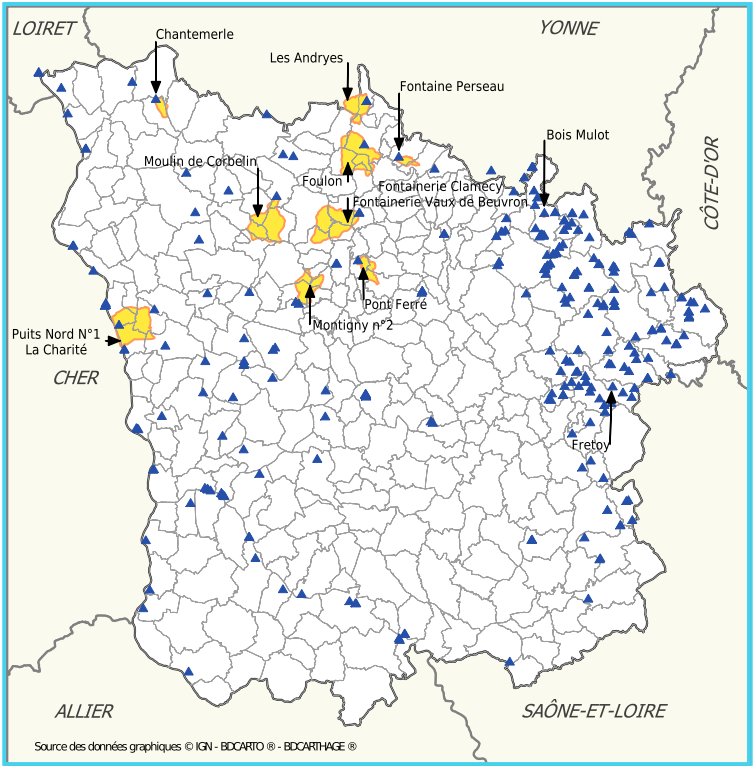
Le contrat territorial est un outil financier proposé par les Agences de l'eau dans le but de réduire les différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques. Il permet d'intégrer l'ensemble des enjeux locaux mis en avant par l'état des lieux de la directive cadre eau (DCE) et peut concerner une ou plusieurs thématiques.
Son échelle d'intervention concerne le bassin versant ou l'aire d'alimentation de captage.



Structures porteuses

- C.C. Coeur de Loire
- Synd. mixte Yonne Beuvron
- C.C. Les Bertanges
- PNR Morvan
- Établissement public de la Loire
- Syndicat mixte des bassins versants de l'Arroux et de la Somme

Source : DDT 58



CAPTAGES

(ALIMENTATION EAU POTABLE)

Situation au 1er janvier 2023

Liste des captages prioritaires

Nom	Commune
Montigny n°2	Giry
Puits nord n°1 de la Charité/Loire	Mesves-sur-Loire
Les Andryes	Surgy
Fontainerie Clamecy et Fontainerie Vaux de Beuvron	Beuvron
Foulon	Clamecy
Chantemerle	Bitry
Fontaine Perseau	Dornecy
Pont Ferré	Brinon-sur-Beuvron
Moulin de Corbelin	La Chapelle-Saint-André
Bois Mulot	Saint-Martin-du-Puy
Fretoy	Lavault-de-Fretoy

Aire d'alimentation de captage

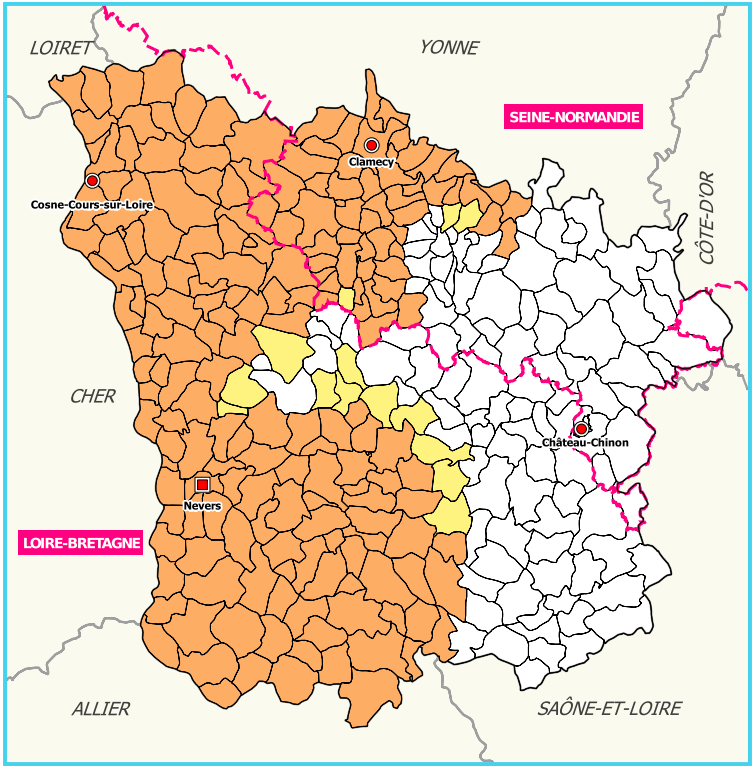
Points de prélèvement pour l'alimentation en eau potable publique

Source : ARS Bourgogne Franche-Comté

NITRATES

Situation au 1er janvier 2023

La directive 91/676/CEE demande de mettre en place une série de mesures visant à protéger les eaux des nitrates d'origine agricole au seins des zones vulnérables.
Les zones vulnérables sont définies sur la base des résultats de campagnes de surveillance via un arrêté du préfet coordonnateur de bassin.



Zones vulnérables en vigueur suite à la 7ème campagne de surveillance nitrates

Commune :

- désignée totalement
- désignée partiellement
- Limite de bassin

Sources : Arrêtés portant désignation des zones vulnérables dans les bassins de Loire-Bretagne (30/08/2021) et de Seine-Normandie (04/08/2021)



Sécheresse
Zones de gestion

Situation au 1er janvier 2023

Lors d'épisodes de sécheresse, la limitation de certains usages de l'eau est nécessaire pour préserver la ressource, les milieux naturels et les usages prioritaires.

Ces restrictions sont proportionnées à l'évolution de la situation hydrologique des bassins versants selon 4 niveaux : vigilance, alerte, alerte renforcée et crise.

Un arrêté préfectoral définit, par zone de gestion, le niveau de restriction à appliquer.

Zone de gestion :

Les aplats de couleur correspondent aux zones de gestion. Chacune de ces zones correspond à un bassin versant hydrologique et est rattachée à une station de mesure.

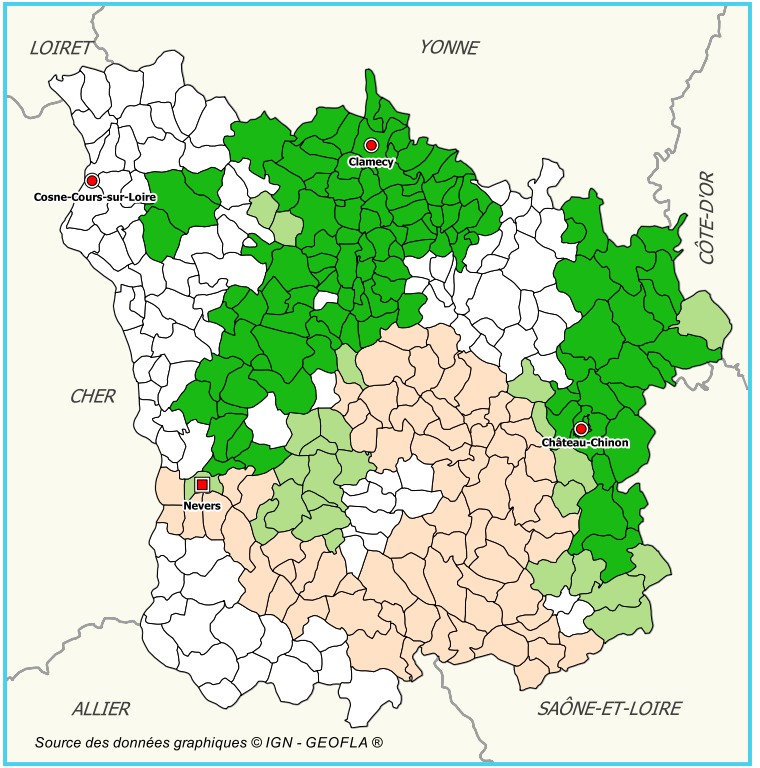
Le suivi de cette station permet de déclencher les mesures de restriction, qui s'appliquent alors à l'ensemble de la zone de gestion.

Source : DDT 58

Zones humides

Situation au 1er fev. 2023

Le code de l'environnement affirme le principe selon lequel la préservation des zones humides est d'intérêt général.
La vocation des inventaires des milieux humides est de constituer un outil d'alerte pour les projets d'aménagement et de faciliter la mise en œuvre de démarches stratégiques de gestion.



État d'avancement des inventaires des milieux humides :

- achevé et disponible
- partiel disponible
- en cours
- pas de données disponibles

Source : BDMH/Pôle MH BFC, 02/2023

Natura 2000 et Sites Classés

4 sites Natura 2000 Directive "Oiseaux"

- Bocage, forêt et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine
- Val d'Allier Bourbonnais (1)
- Val de Loire Nivernais
- Vallée de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre (1)

63 sites classés et inscrits (2)

24 sites classés	39 sites inscrits

(2) au titre de la "loi de 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque"

9 sites Natura 2000 Directive "Habitats Faune et Flore"

- Vallée de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre(1)
- Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan
- Cavités à chauves-souris en Bourgogne(1)
- Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne(1)
- Val de Loire Nivernais
- Complexe des étangs du Bazois
- Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à chauves-souris du Morvan(1)
- Pelouses calcicoles et falaises des environs de Clamecy
- Bocage, forêt et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine

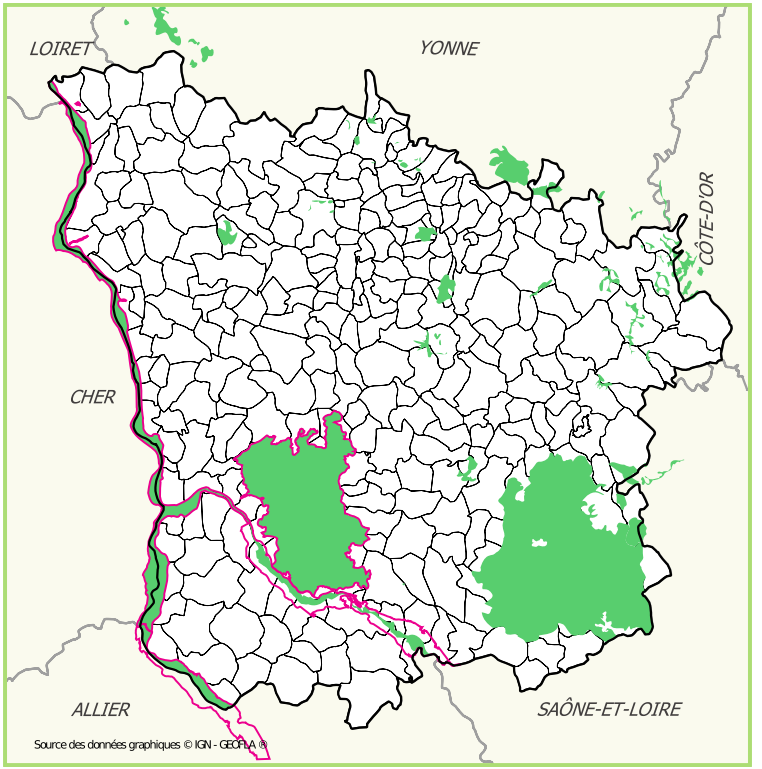
(1) Emprise sur des départements limitrophes

Sources : DDT 58/SEFB - DREAL BFC/SBEP

NATURA 2000

Situation au 1er janvier 2023

Le réseau des sites Natura 2000 a pour objectif de contribuer à la préservation de la diversité biologique sur le territoire. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage.



Directive "Habitats" Faune-Flore
Zone spéciale de conservation

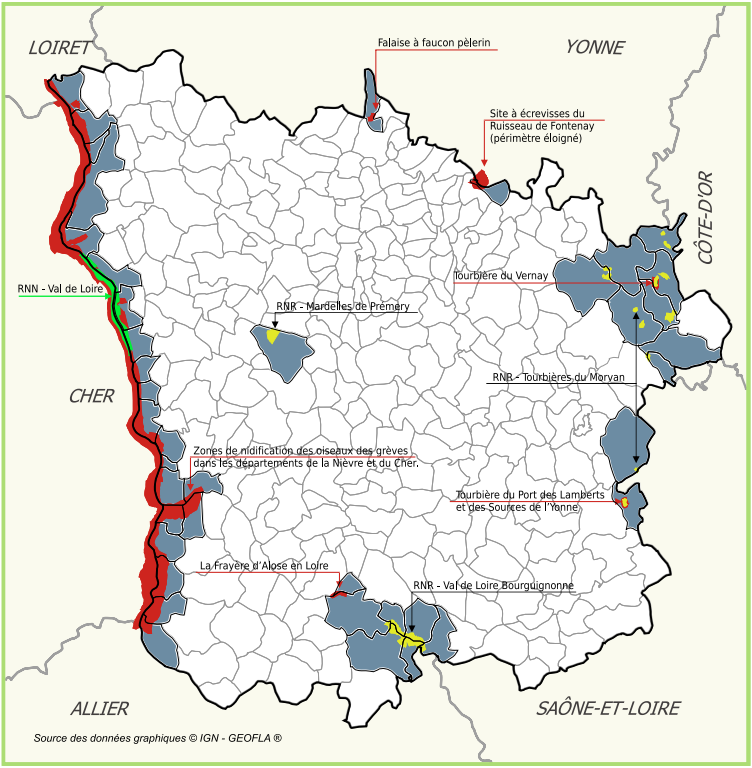
Directive "Oiseaux"
Zone de protection spéciale

Sources : Inventaire national du patrimoine naturel

PROTECTION RÉGLEMENTAIRE

Situation au 1er janvier 2023

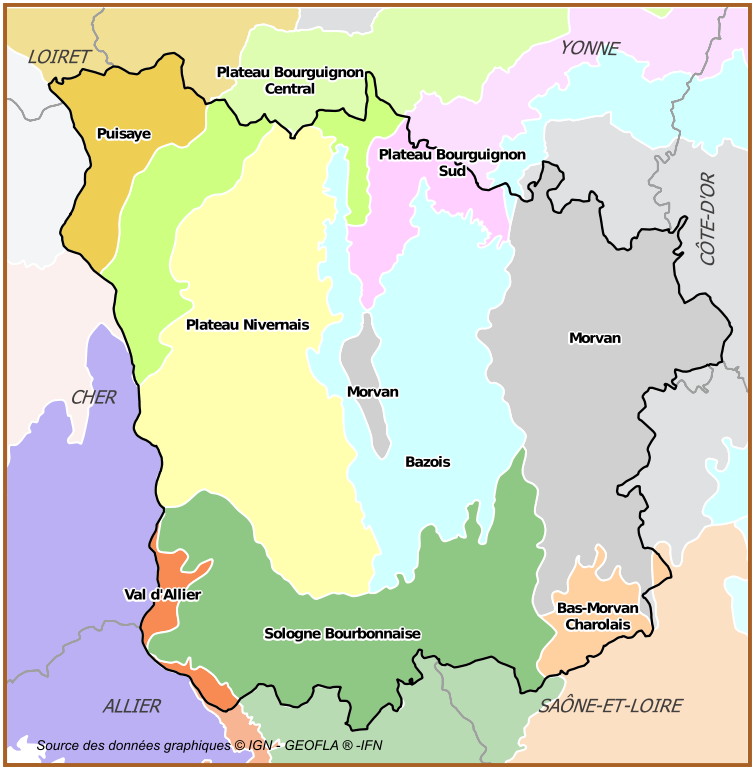
Réserves naturelles et Arrêtés préfectoraux de protection de biotope.



- Réserve naturelle régionale RNR (3)
- Réserve naturelle nationale RNN (1)
- Arrêtés de protection du biotope APB (6)
- Communes concernées

APB : Les sites de nidification des oiseaux étant susceptibles de changer, un APB est adopté annuellement pour identifier les zones réellement occupées par les oiseaux dans le périmètre de l'APB cadre representé sur la carte.

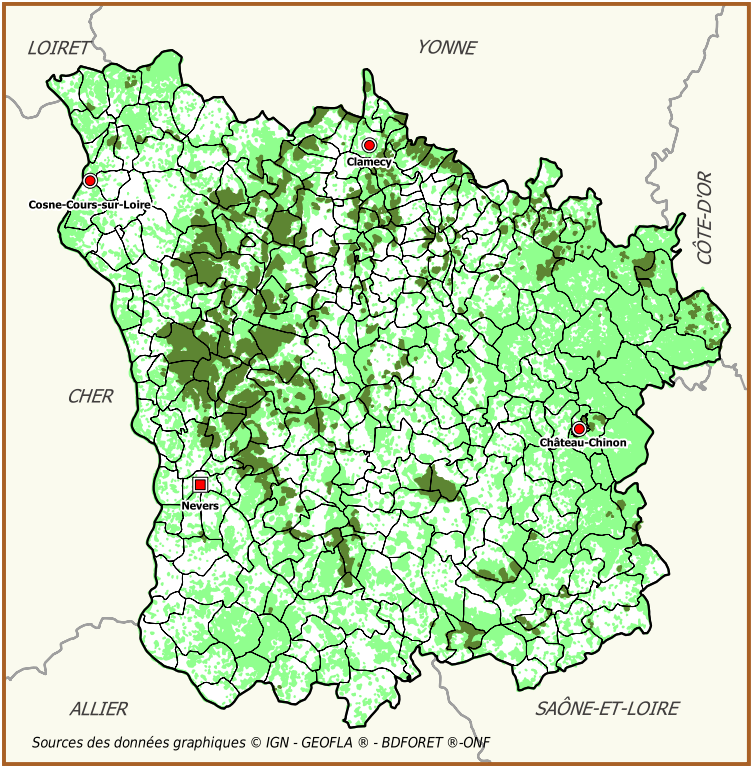
Source : Inventaire national du patrimoine naturel



RÉGIONS FORESTIÈRES

Les régions forestières ont été définies par l'inventaire forestier (IFN), afin d'identifier des zones homogènes du point de vue des types de forêts ou de paysages sur la base de conditions physiques dominantes (climat, sol, relief).

Source : Inventaire forestier national 2002



Sources des données graphiques © IGN - GEOFLA ® - BDFORET ®-ONF

Forêts publiques et privées

Les forêts publiques sont soumises au régime forestier et gérées par l'Office national des forêts (ONF). Les forêts privées appartiennent à des propriétaires ou des groupements privés.

Part des surfaces boisées :

- France métr. : 31 %
- Région BFC : 37 %
- Nièvre : 35 %

Forêts publiques

Forêts privées

Source : IGN et ONF

Forêts : Chiffres clés

La surface forestière 2021

Source : IGN-campagne 2017-2021

(en millier d'hectares)	Nièvre	Région BFC	France
Surface Boisée	**242**	**1 746**	**16 112**
dont forêt publique	*20 %*	*40 %*	*24 %*
dont forêt de production : feuillus	**186**	**1 246**	**9 986**
dont forêt de production : conifères	**29**	**200**	**3 055**
dont forêt de production : mixte	**ns**	**216**	**1 864**

ns : non significatif

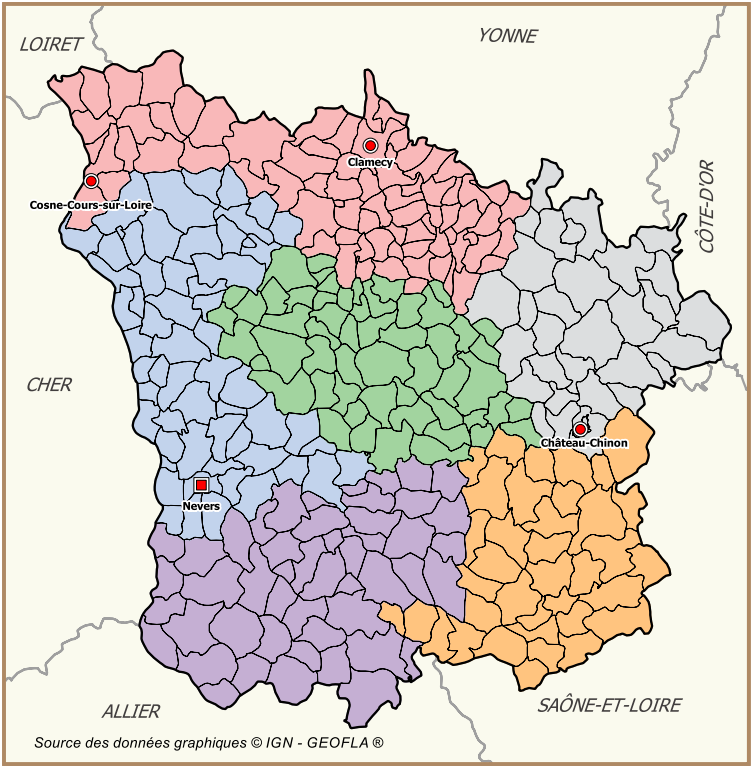
La récolte de bois 2019

Source : Agreste-enquêtes exploitations forestières-2019

m^3 rond(1)	Nièvre	Région BFC	France
Bois d'œuvre	**481 583**	**3 107 410**	**19 558 113**
dont bois certifié (2)	*48 %*	*49 %*	*54 %*
Bois de trituration	**152 089**	**1 035 628**	**9 854 264**
dont bois certifié (2)	*55 %*	*55 %*	*60 %*
Autres bois d'industrie	**15 991**	**96 248**	**677 857**
Bois énergie commercialisé	**131 949**	**790 007**	**8 061 291**
dont bois certifié (2)	*50 %*	*50 %*	*51 %*

(1) **m^3 rond** : mesuré sur écorce avant transformation

(2) **certification PEFC** : promouvoir la gestion durable de la forêt



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Lieutenants de louveterie

Situation au 1er janvier 2023

Territoire d'intervention des lieutenants de louveterie.

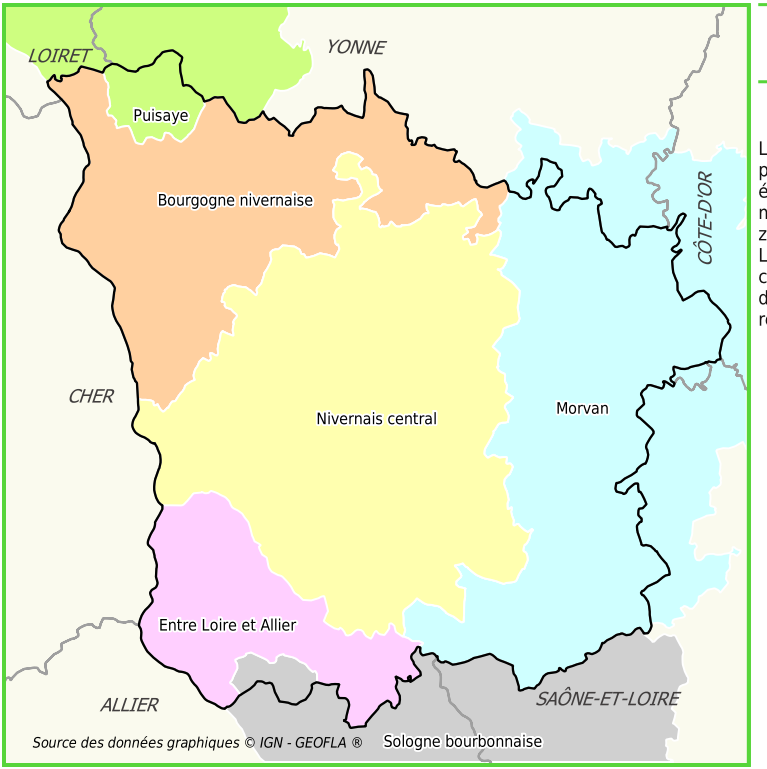
Les lieutenants de louveterie sont les conseillers techniques en matière de régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.
Ils constatent les infractions à la police de la chasse dans leurs circonscriptions.

Sources : Arrêté préfectoral n°58-2019-12-30-004 du 30/12/2019 pour la période 2020-2024

Prélèvements de grands gibiers et dégâts de gibiers

Campagne cynégétique	dégâts de gibiers			prélèvements sangliers	prélèvements cerfs	prélèvements chevreuils
	surfaces cultures	surfaces prairies	coût total			
2021/2022	**642 ha**	**3 017 ha**	**1 267 030 €**	**8 391**	**623**	**6 889**
2020/2021	**379 ha**	**3 193 ha**	**639 571 €**	**7 886**	**545**	**8 917**
2019/2020	**746 ha**	**2 843 ha**	**860 467 €**	**8 431**	**576**	**7 181**
2018/2019	**385 ha**	**5 301 ha**	**1 190 830 €**	**7 195**	**549**	**6 688**
2017/2018	**411 ha**	**1 596 ha**	**623 471 €**	**5 438**	**524**	**7 572**
2016/2017	**557 ha**	**1 911 ha**	**682 740 €**	**4 445**	**661**	**7 636**
2015/2016	**395 ha**	**1 521 ha**	**586 635 €**	**4 488**	**746**	**7 619**

Source : Fédération départementale des chasseurs 58- DDT 58



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Régions agricoles

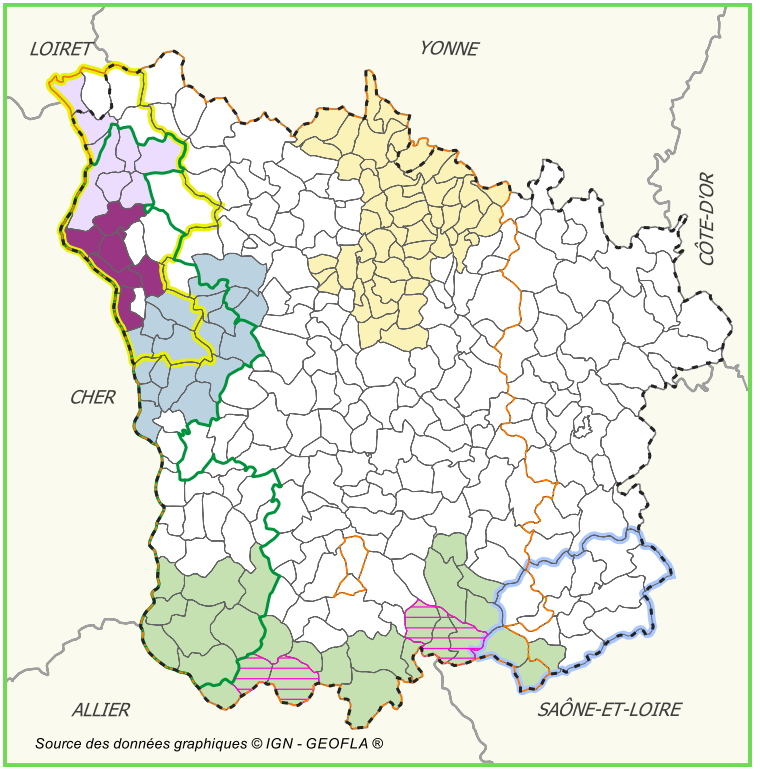
Les régions agricoles et petites régions agricoles ont été définies en 1946 pour mettre en évidence des zones agricoles homogènes. La petite région agricole est constituée par le croisement du département et de la région agricole.

Sources : INSEE

AOP ET IGP

Situation au 1er janvier 2023

AOP : Appellation d'Origine Protégée
IGP : Indication Géographique Protégée



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

AOP *(Appellation d'origine protégée)*

- Chavignol
- Boeuf Charolais du Bourbonnais
- Vin du côteau du Giennois
- Vin de Pouilly-sur-Loire et Pouilly-Fumé ou blanc fumé de Pouilly

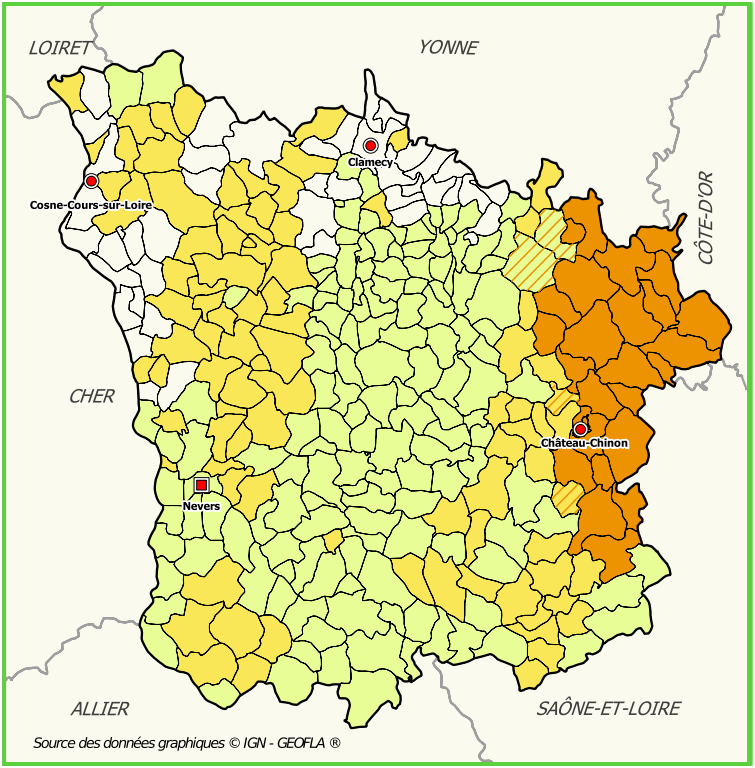
IGP *(Indication Géographique Protégée)*

- Volailles du Berry
- Porc d'Auvergne
- Vin côte de la Charité
- Vin côteau de Tannay
- Volailles d'Auvergne, Boeufs et agneaux du Boubonnais
- Moutarde de Bourgogne (culture des graines)
- Charolais de Bourgogne

Sur l'ensemble du département :

- Moutarde de Bourgogne - stockage graines et production pâte de moutarde,
- Volailles de Bourgogne
- Vin du val de Loire

Source : INAO



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Zones défavorisées

(dont zones de montagne)

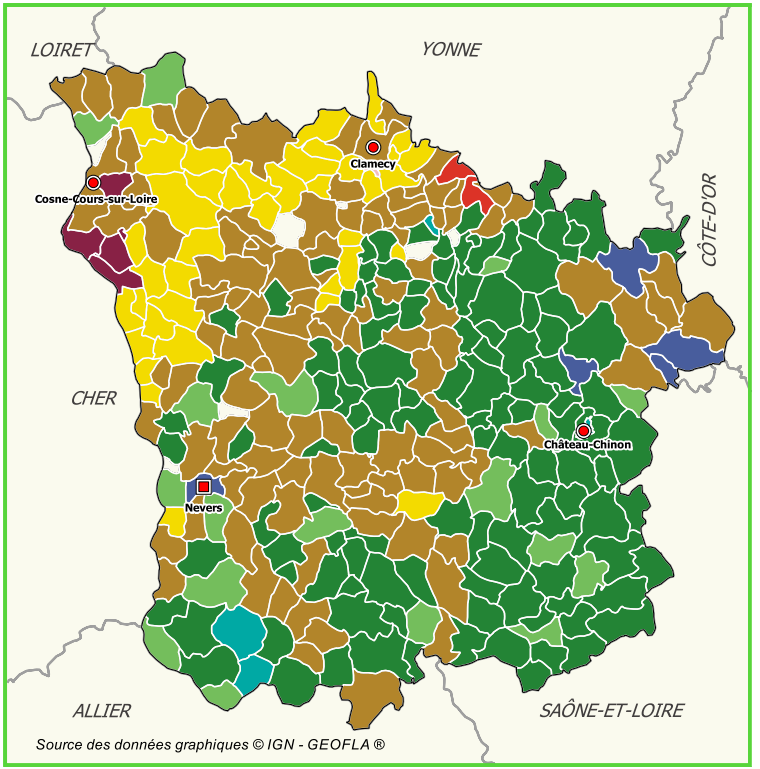
Situation au 1er janvier 2023

Les zones agricoles défavorisées comprennent :
- les zones de montagne,
- les zones soumises à des contraintes naturelles importantes (ZSCN),
- les zones soumises à des contraintes spécifiques (ZSCS).

- Zonage de montagne
- ZSCN
- Zonage montagne (classé partiellement) et ZSCS
- Zonage montagne (classé partiellement) et ZSCN
- ZSCS

Sources : arrêtés du 27 mars 2019 portant délimitation des zones agricoles défavorisées (entrant en vigueur le 31/03/2019)

OTEX



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Orientation technico-économique des exploitations agricoles à l'échelle communale. (OTEX)

L'OTEX est un indicateur de spécialisation économique des exploitations agricoles découlant d'un calcul lié aux revenus attachés à chaque production agricole dans chaque exploitation.

Orientation technico-économique calculée à la commune

- Bovins mixtes
- Bovins viandes
- Grandes cultures
- Maraichage - Horticulture
- Granivores
- Autres herbivores
- Polycultures - polyélevages
- Porcins
- Vignes
- Sans siège d'exploitation

Les données sont localisées à la commune où se situe le lieu principal de production de chaque exploitation.

Source : Recensement agricole 2020

Agriculture : Occupation des sols

Les superficies 2020 (en ha)

	Nièvre		Bourgogne Franche-Comté		France	
SAU[1]	**393 840**	**57 %**	**2 556 819**	**53 %**	**28 553 754**	**52 %**
dont						
Terres arables[2]	*169 870*	*25 %*	*1 273 084*	*26 %*	*17 793 335*	*33 %*
STH[3]	*211 900*	*31 %*	*1 206 920*	*25 %*	*9 583 214*	*17 %*
Vignes	*1 566*	*0,2 %*	*36 183*	*0,7 %*	*796 163*	*1,4 %*
Surfaces Boisées	237 816	35 %	1 786 599	37 %	17 023 420	31 %
Autres	55 628	8 %	462 645	10 %	9 331 513	17 %
Superficie totale	**687 284**	*100 %*	**4 806 063**	*100 %*	**54 908 687**	*100 %*

Sources : Agreste- Statistique agricole annuelle 2020

(1) **SAU** : surface agricole utilisée

(2) **Terre arable** : terre qui peut être labourée et cultivée

(3) **STH** : surface toujours en herbe, y compris hors exploitations agricoles

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Evolution du nombre d'exploitations

(exploitations)	Nièvre	Région BFC	France
1970	9 894	93 607	1 587 639
1979	7 748	71 850	1 262 669
1988	6 418	57 650	1 016 755
2000	4 386	39 313	663 807
2010	3 476	30 068	489 977
2020	2 748	23 662	389 779

Sources : Agreste- enquête structure des exploitations agricoles 2020

Exploitations selon la SAU

(nb. exploitations / *part des expl.*)	Nièvre		BFC	France
moins de 20 ha	580	*21,1 %*	*31,0 %*	*37,5 %*
de 20 ha à 50 ha	229	*8,3 %*	*9,1 %*	*16,4 %*
de 50 ha à 100 ha	395	*14,4 %*	*16,8 %*	*19,8 %*
de 100 ha à 200 ha	894	*32,5 %*	*27,6 %*	*18,8 %*
200 ha et plus	650	*23,7 %*	*15,5 %*	*6,9 %*
SAU Moyenne	***158 ha***		***119 ha***	***86 ha***

Sources : Recensement agricole 2020

Production brute standard (PBS) 2020

(exploitations)	Nièvre	Région BFC	France
PBS en K€	156,7	193,2	156,6
évolution 2010-2020	*+ 19,5 %*	*+ 24,0 %*	*+ 16,9 %*

Sources : Recensement agricole 2020

Les surfaces agricoles et les cheptels déclarés au recensement agricole sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de leur production brute standard (PBS). Cette PBS est une production potentielle de chacune des exploitations, calculée selon les prix et rendements d'une année donnée.

Age du chef d'exploitation

(nb. exploitations / *part des expl.*)	Nièvre		BFC	France
Moins de 40 ans	562	*20,5 %*	*22,1 %*	*19,9 %*
De 40 à 49 ans	596	*21,7 %*	*22,7 %*	*21,5 %*
De 50 à 59 ans	929	*33,8 %*	*33,0 %*	*33,2 %*
60 ans ou plus	661	*24,1 %*	*22,3 %*	*25,4 %*

Sources : Recensement agricole 2020

SAU : la surface agricole utilisée est la surface des terres dédiées à une activité agricole.

Les productions animales

Cheptel en 2020

En nombre de têtes	Nièvre		Bourgogne-Franche-Comté		France	
	RA 2020	*RA 2010*	*RA 2020*	*RA 2010*	*RA 2020*	*RA 2010*
Bovins	325 017	368 458	1 802 859	1 950 665	17 527 046	19 506 209
dont vaches laitières	*4 777*	*3 605*	*259 526*	*254 910*	*3 486 343*	3 720 043
Porcins	15 719	22 939	226 000	269 069	13 433 415	13 921 515
Ovins	59 059	73 354	262 127	305 495	7 011 035	7 462 000
Caprins	6 515	7 883	45 160	47 655	1 414 461	1 432 571
Volailles (en milliers)	633 331	392 319	9 169 256	7 935 614	298 418 650	296 133 570
dont poules pondeuses pour oeufs	*75 164*	*28 522*	*1 184 581*	*830 711*	*54 958 244*	*325 017*
Ruches	4 835	5 007	78 625	58 477	1 325 486	nd

recensement agricole 2010 et 2020

Production en 2021

En nombre de têtes	Nièvre	Bourgogne-Franche-Comté	France
Animaux engraissés pour l'abattage (sortie des élevages)			
Bovins (en TEC)	11 158	103 969	1 380 209
Porcins (en TEC)	2 481	38 223	2 217 432
Ovins (en TEC)	1 246	5 634	110 584
Volailles	nd	63 432	1 687 090
Livraisons de lait			
Lait de vache (en milliers de litres)	16 744	1 618 405	23 599 682
Lait de chèvre (en milliers de litres)	919	5 779	512 459

recensement agricole 2010 et 2020

nd : donnée non disponible

TEC : Tonnes équivalent carcasse

Les productions végétales

Les productions végétales (récolte 2021)

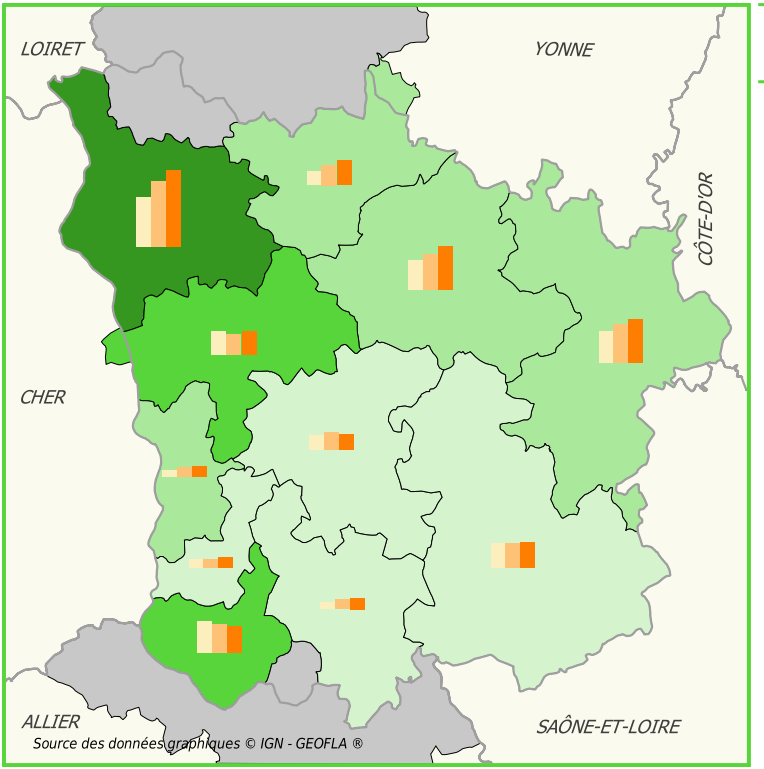
	Surface en ha			*Rendement (q/ha)*		
	Nièvre	Bourgogne-Franche-Comté	France	Nièvre	Bourgogne-Franche-Comté	France
Céréales	97 550	737 075	9 326 301	*61*	*64*	*73*
Oléagineux	23 350	184 606	1 878 918	*28*	*29*	*31*
Protéagineux	5 220	49 979	391 868	*18*	*20*	*26*
Total prairies	239 600	1 392 040	12 741 375	*29*	*33*	*43*
dont surface toujours en herbe	*211 900*	*1 206 920*	*9 583 921*	*29*	*32*	*37*
Pommes de terres	80	770	163 547	*310*	*407*	*430*
Lentilles	340	4 377	34 690	*3*	*3*	*7*
Fruits (cassis, cerises)	23	876	9 734	-	-	-

source: Agreste- statistique agricole annuelle 2021

La production de vin (en hectolitres)

	Nièvre	Bourgogne-Franche-Comté	France
Vin blanc	60 319	731 885	18 598 345
dont AOP	*59 022*	*712 499*	*5 256 602*
Vin rouge ou rosé	1 771	330 152	19 243 059
dont AOP	*1 171*	*321 212*	*10 719 704*

AGRICULTURE BIOLOGIQUE



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Nombre de producteurs *

Nombre

70
40
5

Année

2021
2020
2019

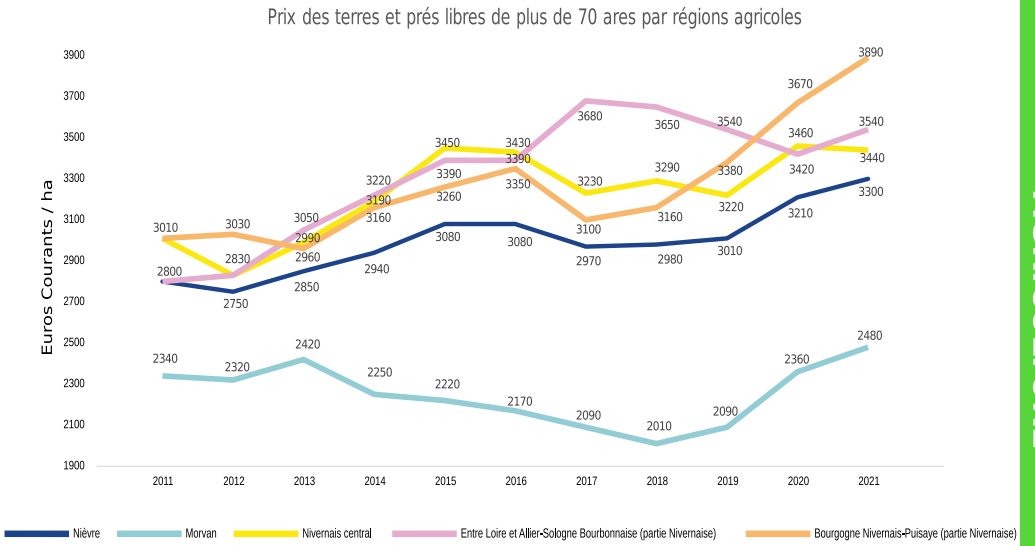
* *producteurs (yc les producteurs ayant une autre activité : transformation à la ferme, magasin de producteurs...) ayant leur siège social dans l'EPCI*

Part de la surface déclarée en agriculture biologique rapportée à la surface totale déclarée à la PAC en 2022

- inf. à 5 % *(min 2,5 %)*
- de 5 à 10 %
- de 10 à 15 %
- sup. à 15 % *(max 15,9 %)*

Source : agence Bio et RPG IGN 2022

Valeurs vénales des terres agricoles



L'observatoire du marché foncier rural établi par les Safer s'appuie sur l'ensemble des notifications de projet de ventes que les notaires sont tenus d'adresser aux Safer en vertu du code rural. Les prix indiqués, à l'exception des vignes, sont calculés sur la base des valeurs de transactions et reflètent la valeur du marché.

Mesures agro-environnementales et climatiques

L'arrêté préfectoral relatif à l'agriculture biologique et aux mesures agro-environnementales et climatiques soutenues par l'Etat en 2022 dans le cadre des programmes de développement rural de Bourgogne et de Franche-Comté précise que des engagements dans des MAEC peuvent être demandés par les exploitants agricoles, pour les surfaces qu'ils exploitent au sein des territoires retenus pour la mise en oeuvre de chacune de ces mesures. Ces engagements peuvent aussi porter sur des surfaces exploitées hors des territoires retenus si le cahier des charges de la MAEC le prévoit.

Pour 2022, dans la Nièvre 589 MAEC, couvrant 47 786 ha, ont été instruites.

MAEC contractualisées en 2022 par territoire et type de MAEC

Territoire	Système Herbagers et Pastoraux	Système polycultures élevage	Localisées
Bocage, forêts et millieux humides des Amognes et du bassin de la Machine	12	-	74
Nivernais central, Bourgogne Nivernaise, Puisaye	-	4	-
Parc Naturel Régional du Morvan	94	-	182
Vallée de la Loire Nivernaise en amont Imphy	6	-	90
Vallée de la Loire et de l'Allier	24	-	45
Projet agro-environnemental herbager de Bourgogne	54	-	-
Total	**191**	**4**	**391**

En 2022, 16 MAEC relatives à la Préservation des ressources génétiques ont également été contractualisées dont :

- 8 pour l'amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques,
- 8 pour la protection des races menacées.

Sources : ISIS DDT 58

Données économiques

Aides payées aux exploitations au titre de la campagne 2021

	Nièvre		Bourgogne-Franche-Comté	
	nb de bénéficiaires	Montant en K€	*nb de bénéficiaires*	Montant en K€
1er pilier Aides découplées	*2 379*	70 874	*18 119*	481 007
dont paiement de base	*2 379*	37 891	*18 119*	*252 294*
dont paiement vert	*2 379*	26 107	*18 111*	*173 564*
Aides couplées animales	*1 571*	20 400	*10 535*	89 294
Aides couplées végétales	*819*	2 028	*6 252*	15 007
2ème pilier ICHN indemnités compensatoires d'handicap naturel	*1 371*	14 743	*9 845*	117 682

Sources : Agreste- compte de l'agriculture 2021 (provisoire)

Actions sur les structures

(dossiers engagés en 2021)	Nièvre	BFC
Aides à l'installation	30	434
Prêts Bonifiés	0	0
Investissements dans les bâtiments	131	789
Investissements en faveur de l'agriculture durable	15	87

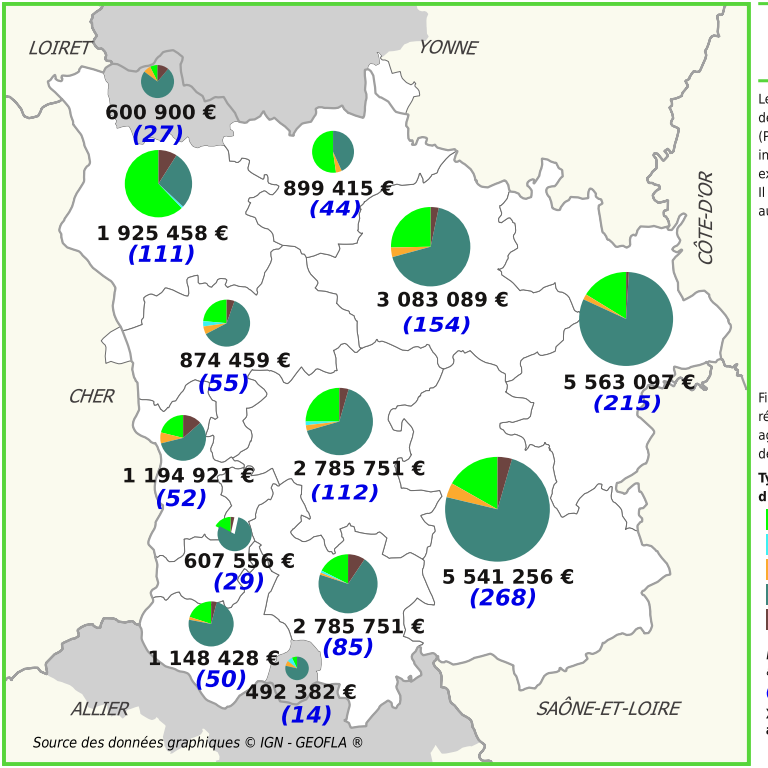
Sources : Agreste- Agence de services et paiement

Résultats départementaux 2021

** Montant hors subvention en million €*	Nièvre	BFC	France métropolitaine
Productions végétales	331,5	3 506,7	48 458,3
Productions animales	192,1	1 915,9	27 082,0
Productions de service	29,4	204,9	4 806,2
Production totales	**553,0**	**5 627,6**	**80 346,5**

Sources : Agreste- compte de l'agriculture 2021 (provisoire)

Aides à l'installation : dotations jeunes agriculteurs, **Prêts bonifiés** : autorisations de financement.



PCAE
2015-2021

Le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles 2015-2022 (PCAE) a pour objectif d'aider les investissements de modernisation des exploitations agricoles.

Il est décliné par les Régions qui sont autorités de gestion en 4 priorités :

- modernisation des exploitations d'élevage,
- recherche de la performance économique et environnementale,
- amélioration de la performance énergétique,
- encouragement des projets s'inscrivant dans une démarche agro-écologique.

Financeurs principaux : l'Etat, les régions et l'Union européenne, les agen-ces de l'eau et les conseils départementaux.

Type de dossiers par EPCI et type d'actions

- Agriculture durable
- Gestion des effluents
- Performance energétique
- Modernisation classique élevage
- Transformation et commercialisation

Les diagrammes sont proportionnels au nombre de dossiers.

(XX) : nombre de dossiers

XX € : montant des subventions accordées

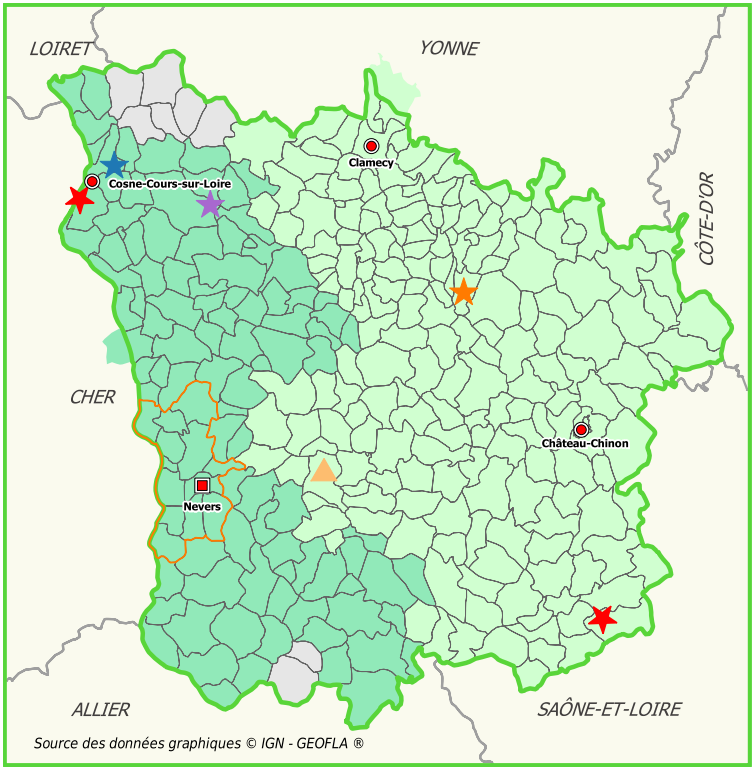
Source : DDT de la Nièvre

PAT

Projets alimentaires territoriaux

Situation au 1er janvier 2023

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.
Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des ac-teurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimen-taires, artisans, citoyens...).



Projet porté par :

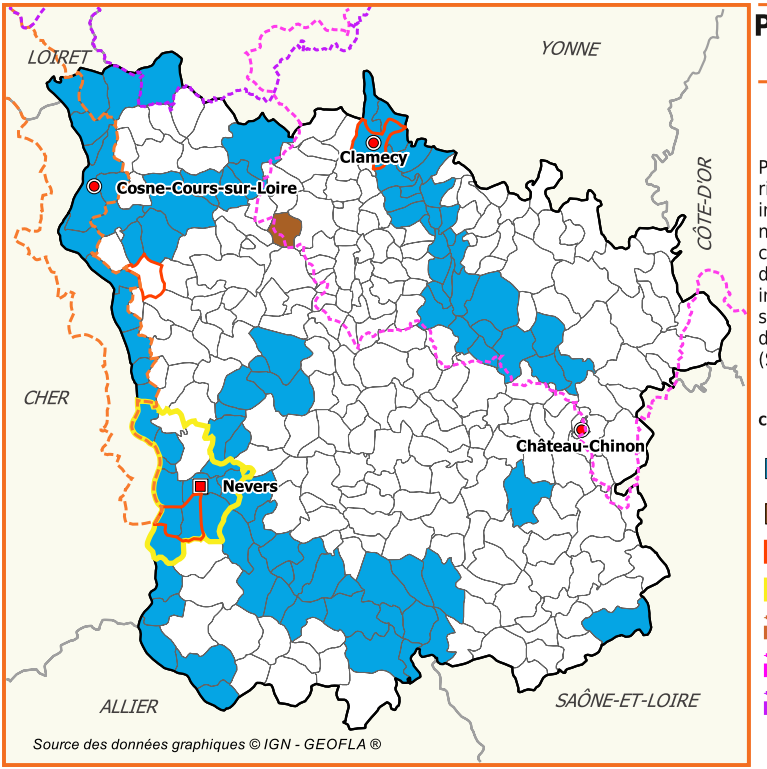
- le conseil départemental
- l'agglomération de Nevers
- Le PETR Nivernais Morvan
- Le PETR Val de Loire Nivernais

Principaux abattoirs :

- Abattoir multi-espèces
- Abattoir multi-espèces *(reprise en cours)*
- Abattoir volailles
- Abattoir palmipèdes gras
- Atelier de découpe et transformation collectif *(en construction)*

Source : DDT de la Nièvre

Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Plan de prévention des risques

Situation au 1er janvier 2022

Plan de prévention des risques naturels (PPRN), inondations (PPRI) et technologiques (PPRT) avec les contours des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) et de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI).

Communes concernées par un PPR

- PPRI approuvés
- PPRN Cavités souterraines approuvés
- PPRT approuvés
- SLGR/PAPI du territoire de Nevers
- PAPI des vals de Loire
- Programme d'études préalables au PAPI Yonne
- PAPI d'intention du Loing

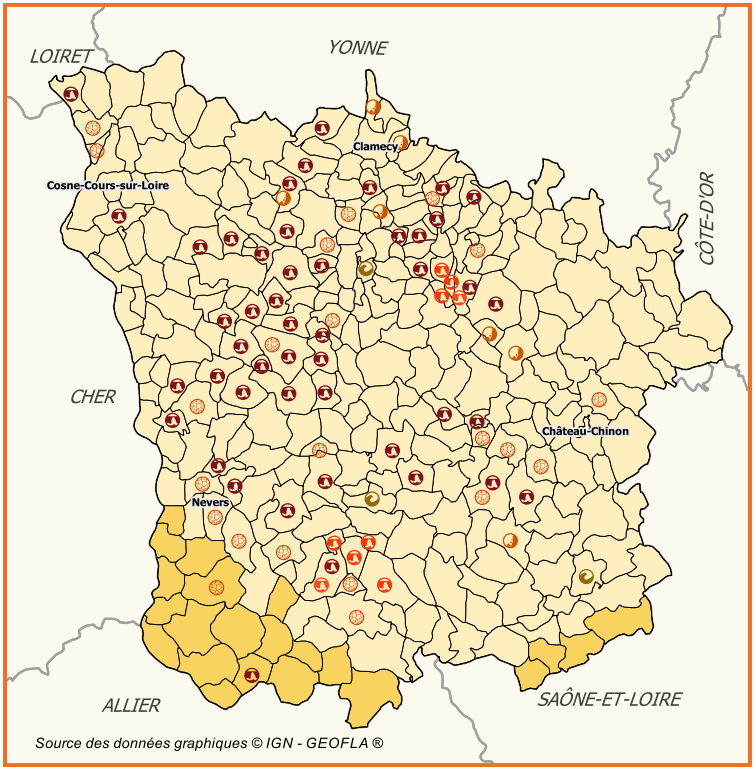
Source : DDT 58

RISQUES SISMIQUES

ET MOUVEMENTS DE TERRAIN

L'article R563-4 du code de l'environnement divise le territoire français en 5 zones en fonction des aléas de très faible (Zone de sismicité 1) à fort (Zone de sismicité 5).

Le Document départemental des risques majeurs (DDRM) de la Nièvre, dont la vocation essentielle est de promouvoir et développer auprès de la population une culture du risque, répertorie par communes les risques présents dont ceux liés aux mouvements de terrains.



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

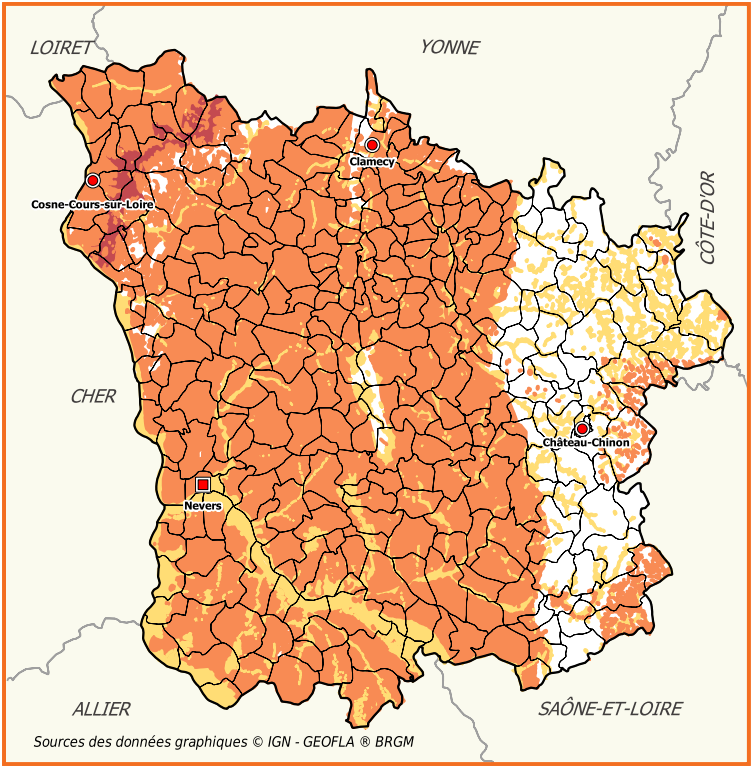
Aléas sismiques

- Zone de sismicité 1 (aléas très faible)
- Zone de sismicité 2 (aléas faible)

Commune concernée par un risque lié à un mouvement de terrain

- Travaux miniers
- Effondrement de cavités souterraines
- Eboulements et chutes de blocs
- Glissements de terrain
- Coulées de boues

Source : Décret 2010-1254
Arrêté préfectoral du 9/12/2019



Sources des données graphiques © IGN - GEOFLA ® BRGM

RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Lors des sécheresses le retrait-gonflement des argiles peut impacter la stabilité d'un bâtiment :

- Zone d'aléa fort : *la probabilité de survenance d'un sinistre et l'intensité des phénomènes attendus sont fortes ;*
- Zone d'aléa faible : *la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante, mais ces désordres seront limités ;*
- Zone d'aléa moyen : *ce sont des zones intermédiaires entre les deux situations extrêmes ;*
- Zone d'aléa a priori nul : *absence d'argiles en surface.*

Aléa a priori nul

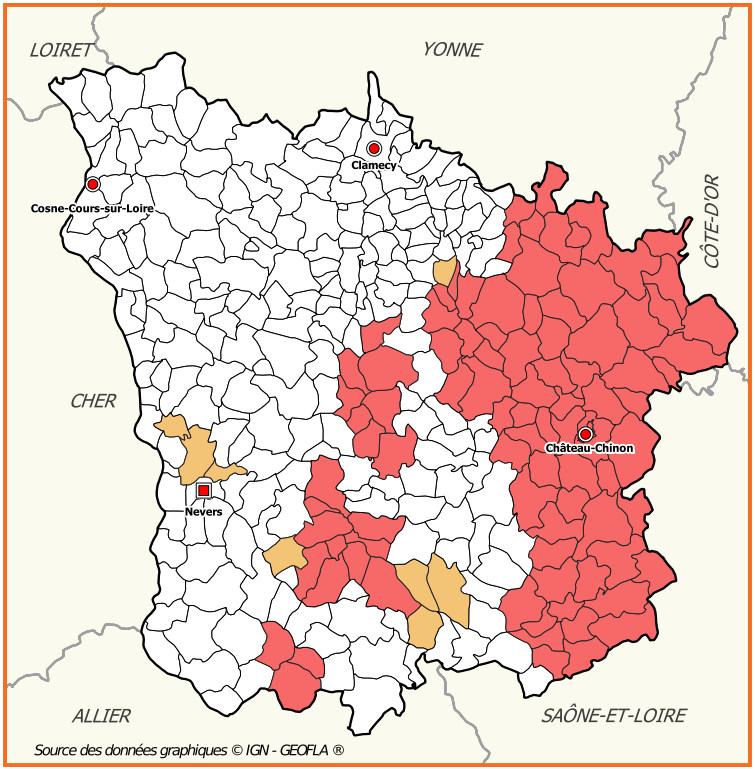
Aléa faible

Aléa moyen

Aléa fort

Source : Décret n° 2019-495 du 22/05/1919 -BRGM

POTENTIEL RADON

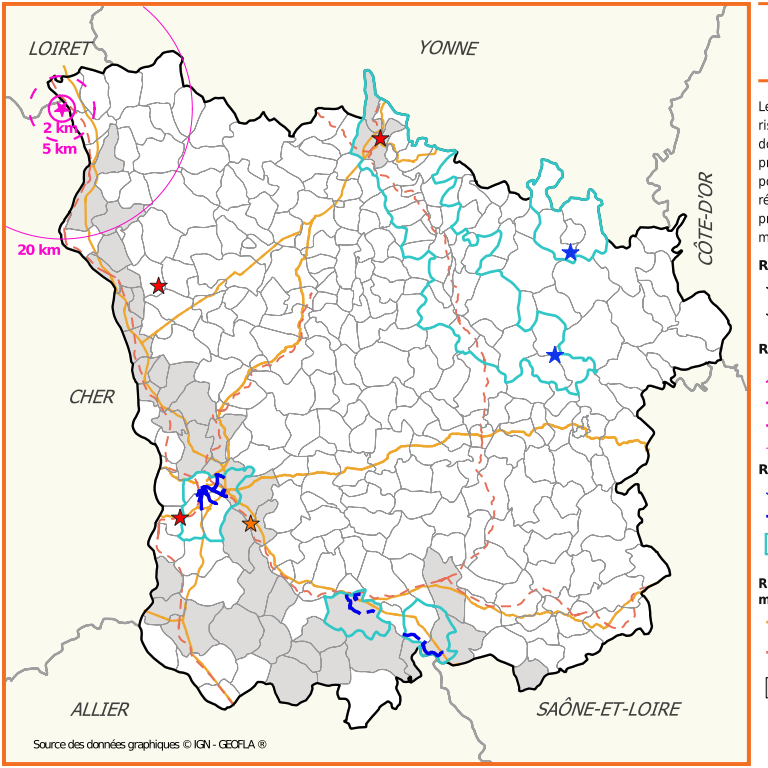


Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans le sol.
Sa concentration dans les bâtiments est très variable et peut impacter la santé humaine :

- Zone d'aléa faible : Potentiel d'émission de radon faible,
- Zone d'aléa moyen : Potentiel d'émission de radon faible mais présentant des facteurs géologiques particuliers qui peuvent faciliter le transfert du radon,
- Zone d'aléa fort : Potentiel d'émission de radon significatif. Des mesures d'évaluation et de prévention de l'exposition à ce gaz doivent être prises.

Source : Arrêté délimitant les zones à potentiel radon du 30/06/2018 -BRGM juin 2019



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Risques technologiques

Le Document départemental des risques majeurs (DDRM) de la Nièvre, dont la vocation essentielle est de promouvoir et développer auprès de la population une culture du risque, répertorie par communes les risques présents dont ceux liés aux mouvements de terrains.

Risques industriels

- SEVESO seuil haut
- SEVESO seuil bas

Risques nucléaires

- Centrale nucléaire
- Périmètre rapproché
- Petit périmètre
- Grand périmètre

Risques inondations

- Barrage
- Digue
- Commune concernée par le risque de rupture

Risques liés au transport de matières dangereuses

- Voie routière concernée
- Voie ferroviaire concernée
- Commune concernée par une conduite souterraine de gaz naturel

Source :Arrêté préfectoral du 9/12/2019

LOGEMENTS ET OCCUPANTS

Nombre de logements et occupants au 1er janvier 2019

	Nièvre			Région BFC		France	
	nb. de lgt	part du parc	△ 2013-2019	part du parc	△ 2013-2019	part du parc	△ 2013-2019
Résidences principales (Nombre de ménages)	100 314	*70,9 %*	- 2,1%	82,3%	+ 2.6%	82,1%	+ 5,0%
Résidences secondaires et logements occasionnels	21 460	*15,5 %*	+ 1,1%	7,5%	+ 2,3%	9,8%	+ 9,2%
Logements vacants	19 637	*13,9 %*	+12,9%	10,2 %	+13,5%	8,1%	+ 12,3%
Total	141 411		+ 0,3%		+ 3,6%		+ 6,0%

Source : Insee recensement de la population 2019

Parc des résidences principales au 1er janvier 2019

	Part par période d'achèvement (RP construites avant 2016)			Part par typologie		Part par statut d'occupation		
	Avant 1946	De 1946 à 1990	Après 1990	maisons individuelles	appartements	Propriétaires	Locataires	(dont locatif social)
Nièvre	40,4 %	45,7 %	13,9 %	78,5 %	21,5 %	68 %	30 %	*(10 %)*
Région BFC	28,1 %	48,4 %	23,5 %	64,7 %	35,3 %	63 %	35 %	*(13 %)*
France	22,1 %	50,7 %	27,2 %	55,7 %	44,3 %	58 %	40 %	*(15 %)*

Source : Insee recensement de la population 2019

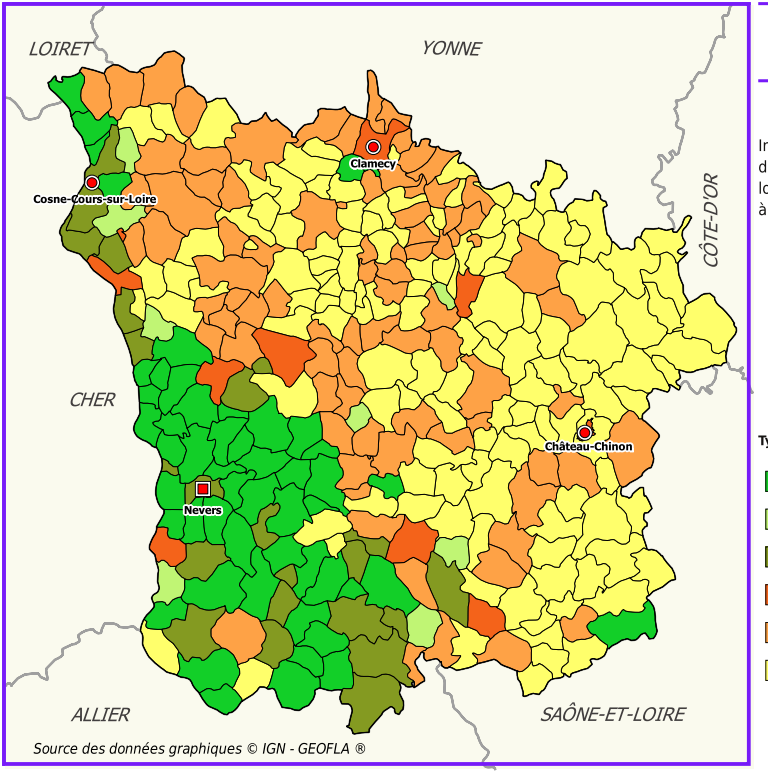
Revenus des ménages en fonction des plafonds PLUS au 1er janvier 2017

Part des ménages	Nièvre	Région BFC	France
Revenus inférieurs à 60 % du plafond PLUS	29,2 %	24,8 %	26,4 %
Revenus de 60 % à 100 % du plafond PLUS	30,9 %	29,6 %	27,9 %
Revenus supérieurs à 100 % du plafond PLUS	39,9 %	45,7 %	45,7 %

Source : Filocom 2017

Ménages : occupants d'un même logement avec ou sans lien de parenté

PLUS : Prêt locatif à usage social



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

TYPOLOGIE DES LOGEMENTS

Situation au 31 décembre 2022

Indicateur de typologie prépondérante d'occupation du parc de logement par commune comparé à la moyenne du parc nivernais.
(obtenu par diagramme ternaire)

- *RP : Résidence principale*
  taux moyen Nièvre : 70,9%
- *RS : Résidence secondaire*
  taux moyen Nièvre : 15,2%
- *LV : Logement vacant*
  taux moyen Nièvre : 13,9%

Typologie dominante de logement

- RP
- RP et RS
- RP et LV
- LV
- LV et RS
- RS

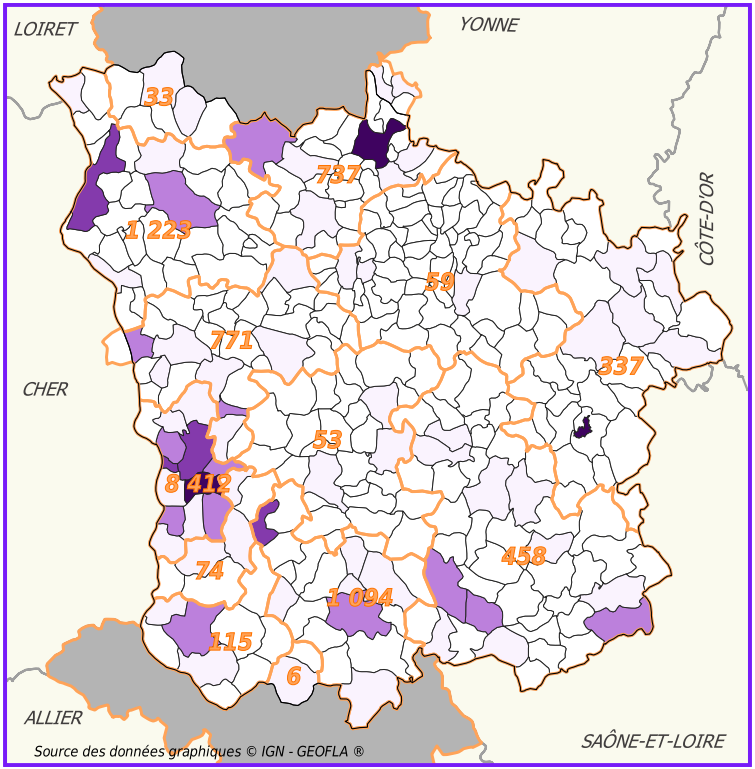
Source : Insee RP 2019
(exploitation principale)

LOGEMENTS HLM

Situation au 31 décembre 2022

HLM : habitation à loyer modéré

Répartition des 13 372 logements locatifs conventionnés du parc social public de la Nièvre.



Part des logements HLM dans les résidences principales

- Pas de logements HLM
- inf. à 10%
- de 10 à 20 %
- de 20 à 30 %
- Sup. à 30 %
- Limite EPCI
- XX : nombre de logements HLM de l'EPCI *(communes nivernaises uniquement)*

Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Source : RPLS 2021 et INSEE RP 2019

Quartiers politique de la ville

Quartiers prioritaires 2014-2024

Quartier Prioritaire d'intérêt Régional

Ville	Quartier	Population	Taux de pauvreté	Revenu disponible* (€)
Nevers	Le Banlay	2 112	52.2%	12 700

Autres Quartiers Prioritaires

Ville	Quartier	Population	Taux de pauvreté	Revenu disponible* (€)
Nevers	Grande Pâture - Les Montôts	2 226	51.8%	12 820
Nevers	La Baratte - Les Courlis	1 189	46.4%	13 890
Nevers	Les Bords de Loire	1 637	52.4%	12 770
Cosne-Cours-sur-Loire	Saint-Laurent	1 163	45.1%	13 410

Le seuil de pauvreté est fixé à 60% du niveau de vie médian
Taux de pauvreté 2018 : France métro : 14.6% - Nièvre : 15.7%

** médiane du revenu annuel 2018 disponible par unité de consommation*
médiane France métro : 21 730 € - Nièvre : 20 320 €

Les quartiers prioritaires peuvent bénéficier d'avantages spécifiques dans le cadre du contrat de ville : crédit de la politique de la ville (ANRU), mobilisation renforcée et adaptée du droit commun, fléchage des fonds européens gérés par la région dans le cadre des crédits européens, avantages fiscaux tel l'abattement de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties).
Dans la Nièvre, aucun quartier n'a été retenu d'intérêt national.

Sources : Population et revenus : FiLoSoFI 2018

Opérations financées entre 2018 et 2022

Parc Privé (ANAH)

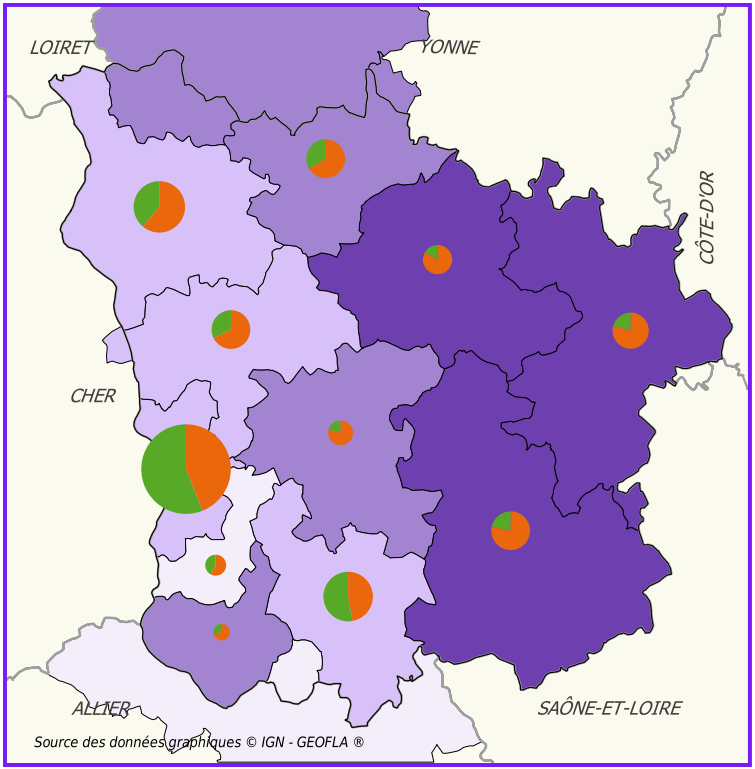
en nombre de dossiers engagés	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Propriétaires occupants	434	647	420	398	350
dont habiter mieux (Sérénité et Agilité)	*357*	*553*	*317*	278	*204*
Logements syndicats de copropriétaires	--	--	*10*	0	*0*
Propriétaires bailleurs	20	9	8	4	5
Dossiers MaPrimeRénov	--	--	384	2 612	3 216

Parc social (hors ANRU)

en nombre	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Logements financés en PLUS, PLAI et PLS	0	25	79	41	117
Places financées en PLS foyers	*0*	*0*	*0*	*0*	53
Démolitions autorisées	*21*	*247*	*513*	96	132

Source : DDT 58

PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration aide au financement des logements sociaux réservés aux ménages en situation de précarité dont les revenus sont inférieurs à 60 % du plafond PLUS
PLUS : Prêt à usage social aide au financement des logements sociaux conventionnés "classiques"
PLS : Prêt locatif social aide au financement des logements dits "intérmédiaires" accessibles aux ménages dont les revenus sont inférieurs à 130 % du plafond PLUS

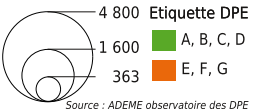


Bilan DPE

Situation au 1er janvier 2023

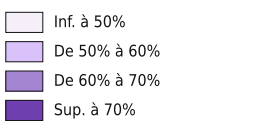
Le diagnostic de performance énergétique (DPE), effectué par un diagnostiqueur agréé, évalue la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre d'un logement. Il est obligatoire à l'occasion d'une vente, d'une location et pour les bâtiments neufs.
En 2025, les logements classés G seront interdits à la location. Cette interdiction s'étendra en 2028 aux logements classés F puis en 2034 aux logements classés E.

Nombre de DPE réalisés entre le 01/07/2021 et le 31/12/2022



Source : ADEME observatoire des DPE

Part des résidences principales construites avant 1970



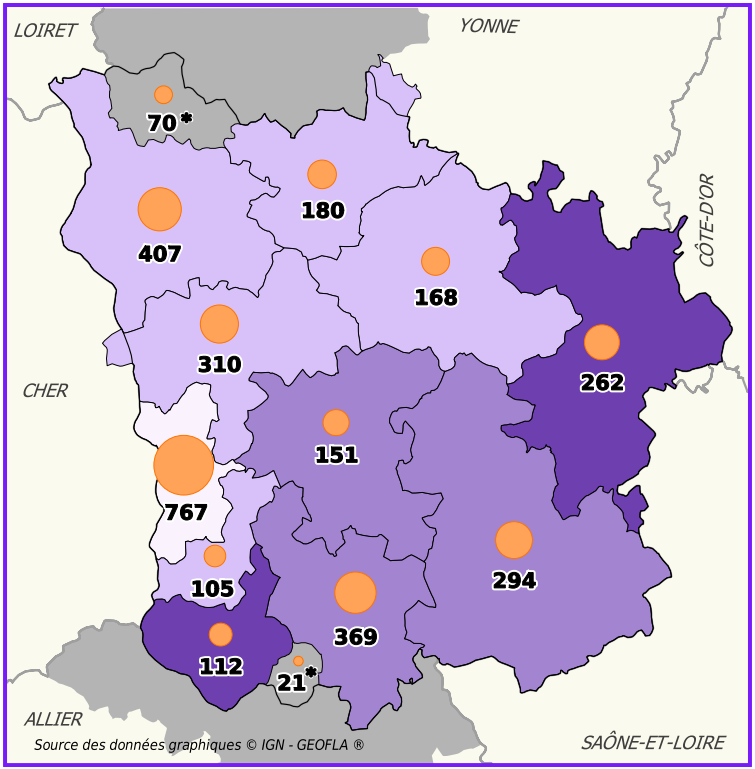
Source : INSEE RP 2019

MA PRIME RENOV'

Situation au 1er Janvier 2023

Lancée le 1er janvier 2020, Ma Prime Rénov' remplace le crédit d'impôt pour la transition énergétique.
Accessible à tous propriétaires et copropriétés de logement plus de 15 ans, elle permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique. Son montant, forfaitaire, est calculé en fonction des revenus du foyer et du gain énergétique des travaux.

Dans la Nièvre, ont bénéficié de MaPrime Rénov' *:*
- *En 2021 : 2 612 dossiers pour un montant de primes de 9,3 M€*
- *En 2022 : 3 216 dossiers pour un montant de primes de 13,7 M€*



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Nombre de dossiers MaPrimeRénov par EPCI

les cercles sont proportionnels au nombre de dossiers engagés qui figure sur la carte.
** seuls les dossiers des communes nivernaises sont comptabilisés*

Nombre de dossiers pour 100 ménages :

- 4,0 à 5,0 dossiers (Max : 4,7)
- 3,5 à 4,0 dossiers
- 3,0 à 3,5 dossiers
- 2,0 à 2,5 dossiers (min : 2,4)

Source : délégation locale de l'ANAH



OPAH ET PIG

Situation au 1er janvier 2023

L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et le PIG (Programme d'Intérêt Général) sont des outils mis en place par les collectivités territoriales pour mobiliser plus efficacement les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Ces aides en faveur des propriétaires privés sont soumises à conditions de ressources.

PIG départemental de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique

Périmètre d'OPAH RU (renouvellement urbain)

Source :DDT 58

CONSTRUCTIONS

Nombre de permis logements et locaux par type

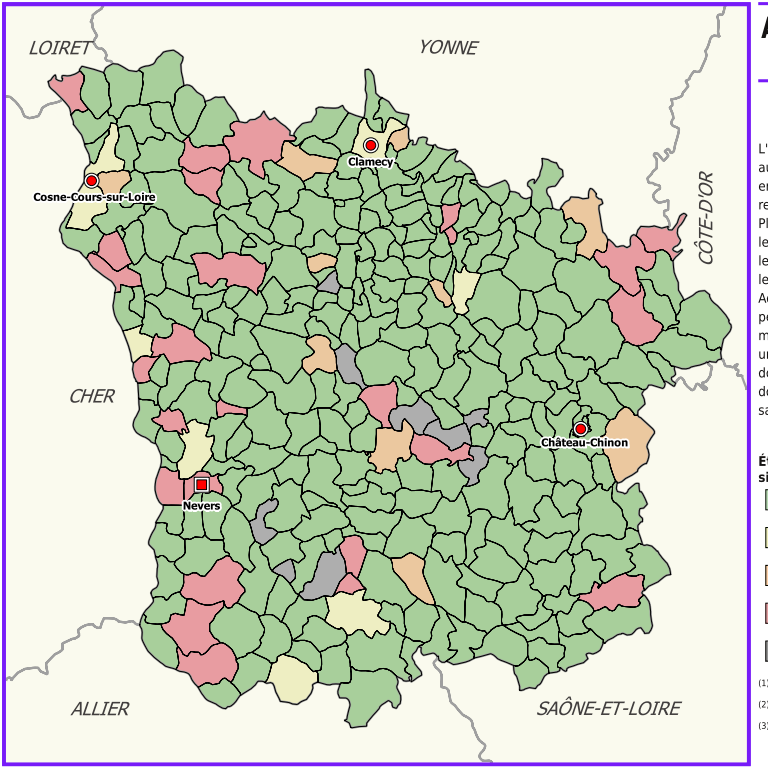
Nièvre	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Permis de construire	891	784	787	889	752	931
Permis d'aménager	3	7	6	13	10	16
Déclaration préalable	2 092	2 009	1 887	1 578	2 161	2 814
Permis de démolir	42	38	29	27	49	34

Source : Sitadel 2

Nombre de logements commencés (date réelle)

Nièvre	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Logements individuels	168	173	157	151	119	133
Logements individuels groupés	76	33	15	22	22	24
Logements collectifs	51	13	9	40	13	56
Logements en résidences	0	133	0	106	1	0
Total	295	352	181	319	155	213

Source : Sitadel 2



Accessibilité des ERP communaux

Situation au 1er nov. 2022

L'ordonnance du 26/09/2014 permet aux gestionnaires d'ERP(1) de se mettre en conformité avec l'obligation de rendre leurs ERP accessibles aux PMR(2). Plusieurs procédures administratives leurs étaient proposées afin de réaliser les travaux de mise en accessibilité de leurs ERP, notamment le dépôt d'un Ad'AP(3) ou d'un Ad'AP Simplifié, leur permettant d'établir une programmation des travaux à effectuer, selon un calendrier défini. Les gestionnaires dont l'Ad'AP est dépassé, ou sans document déposé, sont passibles de sanctions pénales et administratives.

État d'avancement de l'accessibilité des communes :

- Toutes démarches réalisées [235]
- Avec Ad'Ap en cours [22]
- Avec Ad'Ap Simplifié dépassé [12]
- Avec Ad'Ap dépassé [27]
- Sans document [13]

(1) Établissement Recevant du Public

(2) Personne à Mobilité Réduite

(3) Agenda d'Accessibilité Programmée

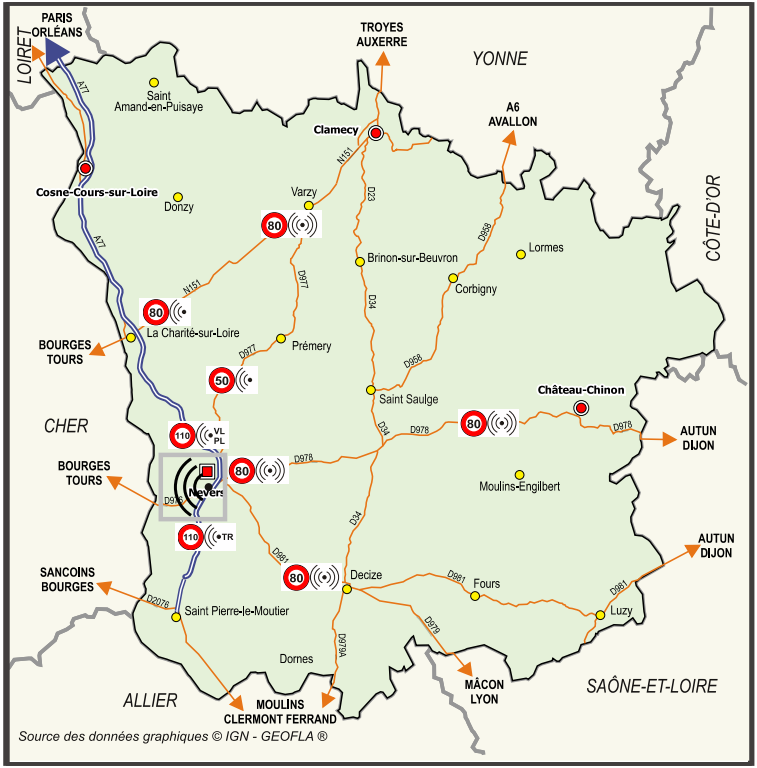
Source : DDT de la Nièvre / SAUH / BBA

RADARS AUTOMATIQUES

Situation au 1er janvier 2023

Liste des radars : Nevers et environs

- 2 radars sur la D 40 à Marzy
- 1 radar sur la D 40 à Nevers
  Rue H. Bouquillard
- 1 radar sur la D 907 à Nevers
  Bvd Maréchal Leclerc
- 1 radar sur la D 504 à Nevers
  Route des Saulaies
- 2 radars sur la D 907 à Sermoise/L
  Faubourg de Lyon et Plagny
- 1 radar sur la D 976 à Challuy
  Pont Carreau



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

- Radar un sens
- Radar deux sens
- Radar tronçon
- Radar discriminant

Source : DDT 58

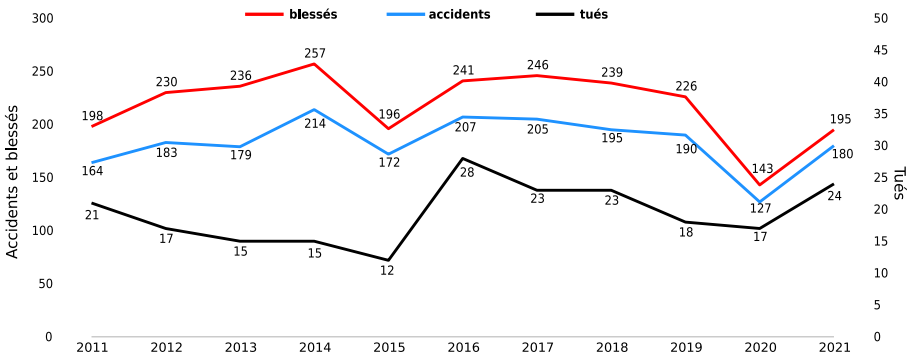
ACCIDENTS ET PERMIS DE CONDUIRE

Examen du permis de conduire

	2018*	2019	2020	2021*
Nombre d'examens au permis de conduire	6 088	5 752	4 950	6 631
Dont Permis B	4 293	4 047	3 226	4 622
Taux de réussite Permis B	*66,5 %*	*66,8 %*	*67,8 %*	*54,6 %*
Taux de réussite Permis B traditionnel	*59,6 %*	*62,6 %*	*64,8 %*	*49,1 %*
Taux de réussite Permis B Conduite accompagnée	*84,4 %*	*81,6 %*	*83,0 %*	*72,0 %*

* Résultats 1ère présentation

Source : Aurige



Source : DDT58/SLSR

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA NIÈVRE

Direction	***ddt-directeur@nievre.gouv.fr***
Service aménagement urbanisme habitat	***ddt-sauh@nievre.gouv.fr***
Service Loire sécurité risques	***ddt-slsr@nievre.gouv.fr***
Service eau, forêt et biodiversité	***ddt-sefb@nievre.gouv.fr***
Service économie agricole	***ddt-sea@nievre.gouv.fr***
Service accompagnement des territoires	***ddt-sat@nievre.gouv.fr***

2, rue des Pâtis - BP30 069 - 58 020 Nevers cedex - ***03 86 71 71 71 / ddt@nievre.gouv.fr***

PRÉFET
DE LA NIÈVRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Directeur de la publication
Pierre PAPADOPOULOS

Données accessibles depuis le site internet des Services de L'État de la Nièvre
www.nievre.gouv.fr

Réalisation et mise en page
DDT de la Nièvre

Service d'accompagnement des territoires
Bureau analyse territoriale et information géographique

2 rue des Pâtis - BP30069
58020 NEVERS Cedex
03 86 71 71 71 / ddt@nievre.gouv.fr

Date de publication : Avril 2023